

2019
ÉTUDE

SENSIBILISER AUX INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES DANS LE MONDE... SANS ALIMENTER LES DISCOURS RACISTES

Anne-Sophie Tirmarche

Chargée de projet à la FUCID



À travers ses analyses et études en éducation permanente, la FUCID ouvre un espace de réflexion collective entre les militant·e·s du monde associatif, les citoyen·ne·s du Nord et du Sud et des enseignant·e·s / chercheur·se·s. En multipliant les regards et les angles d'approche sur les questions de société liées à la solidarité mondiale, la FUCID propose de renforcer, au sein de l'enseignement supérieur, la valorisation d'alternatives aux systèmes de pensée dominants.

FUCID ASBL

Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur
Tél : +32 (0)81 72 50 88
Fax : +32 (0)81 72 50 90
fucid@unamur.be · www.fucid.be



Avec le soutien de la
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
QUELQUES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	4
a) Le Corpus	4
b) L'absence	4
c) Mont point de vue situé	4
L'INTÉGRATION DU GENRE EN ECMS... DANS UN CONTEXTE FÉMONATIONALISTE ..	4
DES PRÉCAUTIONS CONTRE LE PROCESSUS D'ALTÉRISATION.....	6
LA RADICALISATION DES VIOLENCES.....	7
a) La rhétorique	7
b) L'absence	8
LA CULTURALISATION DES VIOLENCES.....	11
a) Spécificité/culture versus universalité/individu	11
b) Une altérité radicale ?	14
c) Une importation culturelle ?	16
d) La criminalisation : une solution ?	18
e) L'occultation partielle des luttes menées par les premières concernées	19
f) L'occultation des facteurs macrostructurels	20
LA DÉPOLITISATION DU GENRE, DES RAPPORTS NORD-SUD ET DES VIOLENCES.....	21
a) La dépolitisation du genre et des rapports Nord-Sud	21
b) La dépolitisation des violences	24
LA DÉPOLITISATION DE L'INTERSECTIONNALITÉ.....	26
a) La neutralisation du pouvoir politique de l'intersectionnalité	27
b) L'hyper (in)visibilité du point de vue situé	28
CONCLUSION	33
Quelques pistes pour intégrer le genre en ECMS sans alimenter les discours racistes ...	34

SENSIBILISER AUX INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES DANS LE MONDE... SANS ALIMENTER LES DISCOURS RACISTES

Anne-Sophie Tirmarche

Chargée de projet à la FUCID

INTRODUCTION

Depuis les années 2000, l'intégration du genre dans les volets Nord (la sensibilisation, la mobilisation, le plaidoyer depuis la Belgique) et Sud (les programmes menés dans les pays dits « en développement ») des ONG s'est imposée comme une condition de financement par les bailleurs de fonds. Au sein du volet Nord, le secteur de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) s'évertue ainsi à questionner les inégalités femmes-hommes dans les contenus des animations et outils pédagogiques qu'il développe.

Dans un contexte où les questions de genre et sexualité, extrêmement politisées, dessinent une frontière entre un Occident moderne, progressiste, champion auto-proclamé de la liberté sexuelle et de la tolérance, au reste du monde présenté comme foncièrement menaçant vis-à-vis des femmes et des minorités sexuelles, l'intégration du genre pose des défis considérables : comment articuler une dimension de genre à une perspective « Nord-Sud », constitutive de l'identité des ONG, sans renforcer cette binarité déjà bien présente dans l'imaginaire collectif ? Comment conscientiser un large public aux inégalités de genre dans le monde sans activer des stéréotypes racistes et coloniaux et alimenter des discours anti-migrant-es ?

Cette étude se base sur l'analyse d'un outil pédagogique¹ d'une ONG consacré au genre et sur quelques extraits d'entretiens menés avec six féministes issues de la diversité, actives dans le milieu associatif. Elle s'appuie aussi, dans une moindre mesure, sur une animation de la Fucid réalisée en avril 2019 autour du thème « la diversité des féminismes », et, en raison de la complexité du sujet abordé, sur la littérature féministe.

Cette étude vise à mettre en lumière les mécanismes au travers desquels, consciemment ou non, la sensibilisation aux questions de genre peut parfois « noircir les uns et blanchir les autres », pour reprendre une expression de la sociologue féministe Christine Delphy², ou, plus exactement, « noircir les Autres et blanchir les Uns ». Elle se structure en quatre parties – la racialisation des violences, la culturalisation des violences, la dépolitisation du genre, des rapports Nord-Sud et des violences, et, plus largement, la dépolitisation de l'intersectionnalité.

1. L'objectif de l'étude n'étant pas de stigmatiser une ONG en particulier, mais de partager des pistes de réflexion, nous préférons passer sous silence la référence de l'outil pédagogique.

2. Delphy, C. (2008). *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, Paris, La fabrique.

De façon transversale, elle s'attache à comprendre pourquoi l'approche intersectionnelle³ développée dans l'outil pédagogique se révèle insuffisante pour déconstruire la polarisation entre un « Nord » civilisé et un « Sud » qui, par nature ou par culture, serait plus violent envers les femmes.

QUELQUES PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

a) Le Corpus

L'outil pédagogique analysé dans le cadre de cette étude a été choisi pour plusieurs raisons : le volume (soit un nombre de pages suffisant pour pouvoir tirer des conclusions), le degré d'approfondissement (la création de l'outil a manifestement donné lieu à un travail de recherche important) et la qualité (à première vue, les analyses semblent être fouillées).

b) L'absence

Les absences qui caractérisent l'outil pédagogique se sont révélées aussi importantes pour l'analyse que son contenu effectif ; elles illustrent non seulement les oublis, mais aussi, dans le cas des sélections contrastives, le pendant de ce qui est survisibilisé. En d'autres termes, l'analyse du traitement différencié réservé aux violences faites aux femmes « ici et ailleurs » a été centrale. Elle porte sur la relation dynamique entre les présences (le contenu effectif), comme sur celle entre les présences et les absences, entre le visible et l'invisible.

c) Mon point de vue situé

Je me suis appuyée sur les entretiens menés avec des femmes racisées, et sur une littérature émanant notamment de chercheuses féministes noires, pour pallier au mieux les limites de mon point de vue situé de féministe majoritaire⁴ dans l'appréhension des violences faites aux femmes dans le monde.

L'INTÉGRATION DU GENRE EN ECMS... DANS UN CONTEXTE FÉMONATIONALISTE

Conformément à la Loi Gendermainstreaming de 2007⁵, selon laquelle toute politique publique définie au niveau fédéral belge doit intégrer la dimension de genre de façon transversale, mais aussi à l'article 11 de la loi sur la coopération au développement de 2013, la DGD recommande

3. L'approche intersectionnelle, théorisée dans les années 90 par les *Black feminist* aux États-Unis, consiste à analyser l'imbrication de différents rapports de domination (basés sur le sexe, la « race », la classe sociale, la sexualité...).

4. Les termes « Majoritaire » et « Minoritaire » désignent celles ou ceux qui se situent dans un rapport d'oppression (notamment économique, légale, symbolique) les un-es par rapport aux autres, les premier-es occupant une position plus favorable dans les rapports sociaux que les second-es.

5. Cette loi vise à contrôler l'application des résolutions adoptées lors de la conférence mondiale de l'ONU sur les femmes à Pékin en 1995. Voir : <https://igvmiefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/loigm.pdf>, consulté le 20/02/19.

formellement aux ONG, dans leurs volets Nord et Sud, d'adopter une approche genre. Au-delà de ce cadre belge, un cadre normatif international (comme le Plan d'action genre de l'Union Européenne, ou différentes conventions des Nations Unies) guide l'action de la Belgique en matière d'égalité de genre.

Le secteur de l'ECMS définit ainsi comme l'une des stratégies transversales privilégiées d'intégrer le genre, mais aussi l'environnement et les droits humains, dans ses démarches. Mais si le secteur de l'ECMS réfléchit à la meilleure façon d'« intégrer le genre dans la coopération non gouvernementale », comme en témoigne la sortie récente du guide du même nom⁶, coordonné par le CNCD-11.11.11, ces réflexions évacuent du tableau le risque d'instrumentalisation à des fins « fémonationalistes » et les précautions que cette récupération devrait impliquer.

Le concept de « fémonationalisme » a été développé par la sociologue féministe Sara Farris pour désigner l'instrumentalisation des questions féministes à des fins nationalistes (les discours sur l'égalité des sexes deviennent l'emblème de la modernité de l'Occident) et néolibérales (ces discours apportent une justification idéologique aux politiques inhospitalières vis-à-vis des migrant-es). Le fémonationalisme repose sur la conviction que les cultures non occidentales, en particulier musulmanes, sont fondamentalement patriarcales, contrairement à l'Occident qui aurait atteint l'égalité des sexes.

Invoquer les mauvais traitements infligés aux femmes par l'Autre – et, partant, la nécessité de « sauver les femmes de couleur des hommes de couleur », comme le dit la féministe postcoloniale Spivak – pour légitimer l'impérialisme ne date pas d'hier : les colons ont souvent cristallisé les discours de mission civilisatrice autour de la protection des femmes « du Sud ». Aujourd'hui encore, ce discours n'a pas pris une ride, comme en attestent la rhétorique pro-femmes développée par les États-Unis lors de l'intervention militaire en Afghanistan ou la panique morale incriminant des réfugiés pour des prétendues vagues d'agressions sexuelles la nuit du nouvel an à Cologne. La liberté et l'égalité en matière de genre et de sexualité, brandies tel un étendard, définissent les frontières extérieures – entre l'Occident civilisé et le reste du monde barbare – et intérieures : les migrants menaceraient l'égalité femmes-hommes en Occident. Des programmes d'intégration civique visent ainsi à inculquer aux personnes nouvellement arrivées en Europe, et qui en sont supposées dénuées, les valeurs d'égalité entre les sexes : la protection du corps des femmes se confond avec la protection des frontières.

Dans ce contexte de réception, l'ECMS qui sensibilise aux inégalités femmes-hommes dans le monde marche sur des œufs : comment exprimer et encourager une solidarité internationale sans apporter de l'eau au moulin des discours xénophobes ?

6. https://www.cncd.be/IMG/pdf/www_guide_genre_ong_cooperation.pdf, consulté le 01/07/19.

DES PRÉCAUTIONS CONTRE LE PROCESSUS D'ALTÉRISATION

À première vue, l'outil pédagogique analysé évite l'écueil de la binarité. S'il sensibilise aux violences faites aux femmes dans les pays dits « du Sud », il s'attarde aussi sur celles commises dans des contextes « Nord » (telles que les violences sexuelles et les limitations du droit à l'avortement). Ce réflexe serait néanmoins imputable à un long dialogue avec des associations de femmes issues de la diaspora plus qu'à une prise de conscience spontanée du danger d'alimenter des représentations binaires : selon Mado Chideka, la coordinatrice de l'asbl La Tourkana, une association active notamment contre les violences sexuelles au Sud Kivu, c'est suite à des interpellations de leur part et de la part d'autres associations de femmes racisées que l'ONG concernée, réceptive à leurs remarques, a commencé à intégrer dans ses revendications autant les violences sexuelles commises quotidiennement en Belgique que celles, plus « spectaculaires » et médiatisées, qui gangrènent le Sud Kivu en période de conflit.

Par ailleurs, l'ONG à l'origine de l'outil analysé prend parfois soin de contextualiser les problématiques évoquées : par exemple, l'ébranlement des institutions policières et judiciaires suite à une catastrophe naturelle favorise la multiplication d'agressions sexuelles dans les camps.

Enfin, une grille de lecture intersectionnelle traverse l'ensemble du dossier pédagogique : dès l'introduction, il est précisé que certaines femmes, selon leur position dans les rapports sociaux basés sur la classe, la « race », l'orientation sexuelle..., sont plus à risque de voir leurs droits bafoués. C'est, par exemple, à la lumière de l'imbrication des différents systèmes d'oppression que sont lues les violences conjugales : les femmes migrantes en situation irrégulière craignent (encore plus) de dénoncer les violences conjugales auprès de la police. Presque systématiquement, l'outil tient compte des expériences différenciées des femmes selon leur profil socio-économique.

Si le dossier pédagogique évite de prime abord une conception monolithique des femmes du « Nord » et du « Sud », ainsi qu'un schéma caricatural qui attribuerait l'émancipation aux premières et la soumission aux secondes, peut-on pour autant affirmer qu'il est exempt de toute polarisation entre « eux » et « nous » ? Malgré la dénonciation de violences qui affectent les femmes des pays occidentaux et l'omniprésence du paradigme de l'intersectionnalité, une lecture plus attentive du dossier révèle un processus d'altération latent ; l'approche critique du paradigme intersectionnel tel que développé dans l'outil pédagogique constituera le fil rouge de cette étude.

Cette première partie, consacrée à la racialisation des violences, démontre comment le contenu effectif du dossier (la rhétorique), mais aussi ses absences, attribuent à l'Autre les violences

les plus spectaculaires et essentialisent ainsi « l'homme du Sud » comme plus barbare et misogyne.

LA RADICALISATION DES VIOLENCES

a) La rhétorique

Le dossier pédagogique s'appuie sur des témoignages de femmes victimes de violences... et accuse une nette préférence pour les témoignages de violences commises par des hommes « du Sud ». Avec quinze témoignages de femmes victimes de violences « au Sud » et deux témoignages de femmes « de l'Est », contre deux témoignages de femmes françaises, la balance penche nettement « en faveur » des violences commises dans des contextes non occidentaux.

La question n'est toutefois pas seulement de savoir si le dossier parle des violences commises sur des femmes issues de pays occidentaux, mais *comment* il en parle. Et la rhétorique diffère largement selon le contexte concerné. Les deux témoignages de femmes françaises relatent les événements avec une certaine pudeur : l'un d'eux, s'il décrit un abus sexuel (par nature violent), met l'accent sur le caractère psychologique de la contrainte et l'absence de violence physique au point que, de l'extérieur, la victime « paraîtrait presque consentante », selon ses mots. L'autre témoignage français relate quant à lui la lourdeur des silences et la forme de déni qui entourent les viols, *a fortiori* ceux commis par l'entourage. L'absence de description de violences physiques dans ces deux récits contraste avec la brutalité des agressions décrites par les femmes de l'Est – on rappellera ici que, dans les années 90, c'était les hommes de l'Est qui incarnaient le « danger des migrants » – et, surtout, du Sud : les récits de jeunes femmes, souvent adolescentes, voire enfants, battues, victimes de viols collectifs et de mariages forcés affleurent. Le jeune âge des victimes exacerbe le malaise des lecteurs et lectrices face à la violence de la scène. Un témoignage illustrant le thème du « viol comme arme de guerre » met l'accent sur la cruauté et le sadisme des bourreaux, qui tirent sur des enfants et chantent pour célébrer les viols qu'ils commettent en masse. L'extrême brutalité des actes décrits renvoie à un *ailleurs* où les enfants sont mariées de force, et le viol utilisé comme arme de guerre et comme correction en réaction à des pratiques homosexuelles. Dans les témoignages sélectionnés pour illustrer les violences sexuelles en France, en revanche, soit l'acte du viol échappe à la représentation (le récit porte alors sur la « réception » de la plainte par la famille, entre gêne et déni), soit la description qui en est faite insiste sur les « circonstances atténuantes » et le fait que la victime aurait pu sembler consentante. Si un viol est par nature violent, on est loin des scènes barbares associées dans le dossier aux contextes Sud, et plus exactement à des formes de violences exotisées.

Il ne s'agit pas ici ni de nier l'horreur propre aux violences faites aux femmes dans certains contextes, ni de contester la sensibilisation à ces violences en elle-même ; mais le traitement différencié réservé aux violences sexuelles perpétrées au Nord et au Sud pose question.

À la lecture des témoignages, tout porte à croire que les hommes du Sud sont plus sauvages, plus cruels que leurs homologues du Nord. Comble de l'horreur, leur ardeur sexuelle démesurée est destinée à nuire non seulement aux femmes, mais aussi, très souvent dans les exemples choisis, aux enfants : dans des pays lointains, des hommes leur infligent les pires sévices sexuels – tel semble être le message véhiculé. La racialisation des violences décrites dans les témoignages (le mariage forcé d'une enfant de neuf ans, les viols correctifs d'une adolescente lesbienne, ou encore la réduction en esclavage sexuel d'enfants-soldats) contraste avec le silence radio appliqué aux violences infligées aux enfants et adolescent·es dans des contextes « Nord ».

b) L'absence

Mises en exergue dans les témoignages, les violences envers les (très) jeunes femmes dans « le Sud » sont aussi centrales dans le corps de texte ; nulle trace, en revanche, d'enfants ou adolescent·es violenté·es au « Nord ». Alors que les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage d'enfant, les violences sexuelles à l'école (dans des sociétés non occidentales, mise à part l'évocation du harcèlement sexuel aux États-Unis) ou encore le viol d'enfants soldats occupent la majeure partie du dossier, les violences perpétrées sur des enfants par des hommes occidentaux brillent par leur absence.

Or, les abus sexuels sur des jeunes en Belgique ne sont pas rares : plus de la moitié des victimes de viols en Wallonie en 2015 étaient mineures⁷ ; le Vrouwenraad et l'association Wij spreken voor onszelf estiment qu'une mineure sur dix subira un jour un viol ou une tentative de viol ; quatre mineur·es signalent chaque jour avoir été victimes d'agressions sexuelles, un chiffre largement sous-estimé puisque seul un tiers des victimes romprait le silence⁸. Les cyber-violences sexuelles toucheraient quant à elles un·e adolescent·e sur cinq, dont une majorité de filles⁹. La Belgique n'est pas étrangère non plus à la prostitution infantile¹⁰ et au trafic d'enfants : si peu d'enfants y sont recrutés, un certain nombre (difficilement quantifiable) y sont exploités¹¹. Les Belges sont par ailleurs de grands consommateurs de pédopornographie¹². Parmi les autres formes de violences sexuelles infantiles commises par des Belges et passées sous silence dans l'outil, citons également le tourisme pédosexuel, commercialisé en ligne dans ses formes les plus récentes¹³.

Si la plupart des abus ont lieu au sein de la famille, des agressions sexuelles commises par des prêtres ont à de nombreuses reprises défrayé la chronique ; plus d'un millier de personnes en Belgique ont affirmé, depuis 2010, en avoir été victimes¹⁴. Dans ce contexte, le choix du portrait

7. <https://www.iweps.be/wpcontent/uploads/2017/01/stats-violences-femmes-2511206.pdf>, consulté le 10/07/19.

8. <https://ligue-enseignement.be/en-finir-avec-les-prejuges/>, consulté le 29/05/19

9. https://www.rtf.be/lapremiere/article/detail_cyber-violence-et-prevention-comment-protger-les-adolescents?id=10076804, consulté le 29/05/19.

9. https://www.rtf.be/lapremiere/article/detail_cyber-violence-et-prevention-comment-protger-les-adolescents?id=10076804, consulté le 29/05/19.

10. http://www.childfocus.be/sites/default/files/manual_uploads/chiffres_et_actus_2017_child_focus-exploitation_sexuelle.pdf, consulté le 30/05/19.

11. https://www.lacode.be/IMG/pdf/analyse_CODE_la_traite_des_enfants_en_Belgique.pdf, consulté le 29/05/19.

12. <https://www.lesoir.be/148899/article/2018-04-02/le-nombre-de-dossiers-de-pornographie-enfantine-na-jamais-ete-aussi-important-en>, consulté le 30/05/19.

13. https://www.20minutes.fr/faits_divers/2542327-20190618-pedophilie-viol-enfant-entre-4-9-ans-ca-coute-entre-30-100-dollars, consulté le 10/07/19.

(à deux reprises) d'une adolescente au Nicaragua pour illustrer les viols que des prêtres commettent sur des enfants a de quoi surprendre... Même constat pour l'encadré consacré aux sugar daddies, où une référence aux « papas copains » en RDC suit directement la définition ; les jeunes filles précarisées en Belgique échapperaient-elles à la prostitution ? Plus largement, pourquoi l'outil documente-t-il avec tant d'ardeur l'exploitation sexuelle d'enfants-soldats en République démocratique du Congo, le viol correctif d'adolescentes lesbiennes en Afrique du Sud ou encore le viol conjugal d'enfants victimes de mariage forcé quand il tait les innombrables et atroces violences imposées à des enfants et adolescent·es en Belgique ?

Quant aux femmes adultes, si le dossier pédagogique informe des viols commis en Belgique, force est de constater qu'il ne leur applique pas le même procédé de spectacularisation que pour leurs homologues « du Sud ». Alors que les femmes sans-abris subissent massivement des violences sexuelles (Anne Lorient, une Française anciennement SDF, déclare dans son livre *Mes années et barbares* avoir été « violée 70 fois en 17 ans de rue »¹⁵), tout comme une aide-ménagère sur trois en Belgique¹⁶ et, selon des études canadiennes, entre 70 et 90% des femmes autistes¹⁷, le dossier pédagogique ne daigne pas publier leurs témoignages, pourtant tout aussi glaçants.

Un outil pédagogique n'a bien sûr pas vocation à répertorier la totalité des formes de violences sexuelles existantes, mais, à nouveau, c'est le traitement différencié des violences commises par des hommes (et, plus rarement, des femmes) « du Sud » et celles commises par des hommes occidentaux qui pose question : à la sur-visibilité des unes répond l'invisibilité (partielle) des autres. L'emphase sur la brutalité de l'Autre – issu de pays anciennement colonisés –, par opposition à un amoindrissement des violences perpétrées par les hommes blancs¹⁸, s'inscrit dans un processus de hiérarchisation marqué par des comparaisons contrastives. Comme le souligne Zaïna, féministe belge afrodescendante, « on simplifie tellement... "Ici, tout va bien". Alors que quand tu connais les chiffres sur les violences ici, c'est quand même phénoménal... Mais ça fait partie de ce mécanisme-là : si c'est pire ailleurs, chez nous c'est mieux. Ça t'empêche de travailler sur ce qu'il se passe vraiment ici ». On peut lire dans ce contraste le privilège des majoritaires de se prendre pour référent·es. C'est en réaction à cette soi-disant posture universelle et neutre que le *Black feminism* a développé les analyses intersectionnelles : reproduire une posture universelle dans un outil pédagogique qui applique une analyse intersectionnelle est donc paradoxal. L'excision et les mariages forcés apparaissent comme des particularismes, des spécificités, par rapport à la situation des femmes majoritaires, conçue comme universelle. Et le privilège de l'universel, c'est non seulement de ne pas devoir se nommer, mais aussi de pouvoir nommer (et classer) les Autres :

Derrière l'Autre dont on entend parler sans arrêt, sans qu'il parle, se cache donc une autre personne, qui parle tout le temps sans qu'on n'en entende jamais parler : l'« Un », qui parle à

14. <https://www.lalibre.be/actu/belgique/de-kesel-la-commission-parlementaire-sur-les-abus-sexuels-commis-au-sein-de-l-eglise-etait-un-cadeau-de-dieu-5c6920887b50a60724baa9a7>, consulté le 29/05/19

15. <https://www.konbini.com/fr/tendances-2/femmes-sdf-le-grand-tabou-des-agressions-sexuelles/>, consulté le 10/07/19.

16. <https://www.lalibre.be/belgique/une-aide-menagere-sur-trois-victime-d-agression-sexuelle-bisous-attouchements-propositions-temoignages-594931bacd70e30bb26f9b51>, consulté le 10/07/19.

17. <https://femmesautistesfrancophones.com/2017/06/27/abus-sexuels-le-temoignage-du-silence-de-teeblara-femme-autiste/>, consulté le 10/07/19.

18. Le concept « blanc » revêt un sens politique et non biologique ; il désigne une position structurellement avantagée, « non marquée ». Par contraste, « noir » désigne une position structurellement désavantagée, le « spécifique ».

« Nous ». (...) Qui est ce « Un » parlant ? Avant toute autre chose, on sait, parce qu'il le fait, qu'il est celui qui peut définir l'Autre. (Delphy, *Id.*, p. 18-19)

L'indicibilité des dominant-es est la condition *sine qua non* à leur posture de supériorité. Seules les *spécificités* des Autres doivent être au centre de l'attention. D'ailleurs, les Uns n'ont pas de spécificité : seul le général les caractérise, et le général n'a pas besoin d'être dit. En d'autres termes, « Remplacer l'opposition « général » versus « spécifique » par l'opposition entre deux particularités, c'est s'attaquer au tabou des tabous, au sacré : à la mainmise des Uns sur l'universel » (*Ibid.*, p. 40).

Le processus d'altérisation sur la base du genre n'est toutefois pas le fait que de l'Occident : au Moyen Orient, la stigmatisation des violences commises sur les femmes par un Occident barbare et matérialiste souligne, en creux, la vertu des Musulman-es : dans plusieurs pays, dont l'Égypte, les femmes états-uniennes sont dépeintes comme des objets sexuels, exploités par l'industrie pornographique. Par ailleurs – et cet exemple se révèle particulièrement *à propos* dans le cadre de cette analyse –, « Les femmes en Occident sont dépeintes comme vivant sous une menace quotidienne du viol : il n'en va pas de même au Caire. Les taux d'inceste et de violence familiale aux États-Unis sont mis en exergue »¹⁹.

Ce saut furtif en dehors d'un contexte d'énonciation occidental nous rappelle que le sujet blanc, si habitué à définir, peut lui aussi être défini. Fortes de ce constat, dès les années 90, les *critical white studies*, nées en Grande-Bretagne et aux États-Unis et inspirées notamment des épistémologies du *Black feminism*, prennent pour objet d'étude l'hégémonie blanche et « renverse[nt] la perspective habituelle qui consiste à interroger l'altérité des groupes sociaux minorisés »²⁰. Ce champ hétérogène invite à questionner « la part cachée de la « minorité visible » : la majorité invisible », c'est-à-dire la blanchité, un concept politique « désignant à la fois les formes d'incarnation sociale de l'hégémonie blanche et les dynamiques de racialisation qui traversent les terrains sociaux et culturels » (*Ibid.*, p. 117).

Par exemple, *White women, Race matters*, l'enquête de la sociologue Ruth Frankenberg qui porte sur le sens donné par des femmes britanniques à leur identité blanche, révèle qu'elles appréhendent celle-ci comme une « non-culture », vide de contenu, n'existant que comme pendant des identités et cultures non blanches. Quoiqu'absente dans le dossier pédagogique (en ce qui concerne les violences intrafamiliales), la blanchité est en même temps omniprésente, en miroir, et illustre l'hyper(in)visibilité des majoritaires : elle sert de « support implicite à la production d'un discours constituant les « non-blancs » en tant que marqués par un trait visible et particularisant » (*Ibid.*, p. 16). Dans un jeu de clair-obscur, ces silences racialisés jettent une lumière crue sur les violences des Autres (noircis), décrites, elles, avec emphase.

19. Nader, L. (2006) Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25(1), p. 19.

20. Cervulle, M. (2013). *Dans le blanc des yeux. Diversité, racisme et médias*, Paris, Amsterdam, p. 76.

Ce traitement différencié traduit une représentation des minorités (qu'il s'agisse de personnes d'origine étrangère et/ou issues des milieux ouvriers) comme intrinsèquement plus sexistes. On peut se demander si cette représentation n'est pas aussi partagée dans le secteur des ONG. Dans le guide sur l'intégration du genre du CNCD-11.11.11 figure en effet une phrase qui résume à elle seule l'invisibilité des dominant-es²¹, qui se prennent pour référent-es, et leur présomption de supériorité : dans la section « Recherchez activement la diversité de votre public », apparaît ainsi en toutes lettres un avertissement : « Tout le monde ne sera pas aussi ouvert à un renforcement de l'égalité de genre. » (p. 75)... Aussi ouvert que qui ?

Dans le même ordre d'idées, le dossier pédagogique invite les enseignant-es à faire preuve de prudence au moment d'aborder la question de l'excision : des élèves pourraient être concernées et mal vivre les réactions du reste de la classe. Si cette précaution s'avère effectivement nécessaire - *a priori*, il est vrai, quand il s'agit de sensibiliser à des violences qui requièrent une autre grille de lecture et une certaine décentration –, on peut s'interroger sur l'absence d'attention aux victimes d'inceste ou d'abus sexuels, plus nombreuses dans les classes, et susceptibles d'affronter un sentiment de honte et la culpabilisation, inhérents à la culture du viol. Le dossier invite également les professeur-es à identifier dans leur classe des victimes possibles de mariage forcé. « Les profs vont tirer la sonnette d'alarme et crier au mariage forcé si une fille dit qu'elle va repartir dans son pays d'origine », déplore Zaïna. « Mais est-ce qu'ils vont repérer celle d'entre elles qui ne peut plus porter de jupe depuis qu'elle sort avec son copain ? Non hein ! T'as plein de filles, une fois qu'elles sont ados, qui ne peuvent plus s'habiller comme elles veulent, leur copain les harcèle par sms, d'autres qui se font frapper. Mais ce type d'outil passe ça sous silence ! ».

Comme Christine Delphy l'a souligné au sujet des violences faites aux femmes en France, « Quand il faut bien, à la fin, chiffres et rapports obligent, leur faire place, on leur fait une place : ailleurs. Parmi les nombreuses stratégies et tactiques d'occultation de la violence masculine (...), celle de la délocalisation est l'une des plus satisfaisantes. »²² La sélection contrastive opérée dans le dossier alimente en effet cette représentation omniprésente dans l'imaginaire collectif : les femmes dans le reste du monde sont prisonnières d'une culture arriérée et extrêmement misogyne. Alors que le racisme biologique a cédé la place à un racisme de type culturel, l'articulation entre culture et violences faites aux femmes mérite que l'on s'y attarde.

LA CULTURALISATION DES VIOLENCES

a) Spécificité/culture versus universalité/individu

Le dossier ne survisibilise pas n'importe quelles violences. L'analyse de la sélection contrastive a révélé son goût pour les violences de genre reconnaissables, marquées culturellement. Le

21. Comme précisé par la suite, le personnel du secteur associatif se caractérise par un manque de diversité.

22. Delphy, C. (2010). *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française [1980-2010]*, coll. Nouvelles questions féministes, Paris, Syllepse, p. 260.

mariage forcé et l'excision, principalement, incarnent cette altérité radicale, invoquée depuis l'ère coloniale pour marquer la supériorité des civilisations occidentales.

Au vu du contexte de réception fémonationaliste dans lequel s'inscrit l'outil pédagogique, cette survisibilité des violences « exotiques » est en elle-même problématique. En effet,

Les femmes du groupe majoritaire n'étant pas contraintes de porter le voile, ni exposées aux mariages arrangés ou forcés, ni soumises à l'obligation de respecter le principe de virginité, la mise en parallèle de la situation des femmes dans ces deux groupes laisse penser que celles du groupe majoritaire ne subissent pas de violences sexistes. La focalisation sur ces pratiques différenciatrices interdit donc toute comparaison²³.

Les violences dotées d'un marqueur culturel pèsent lourd dans les processus de racialisation et culturalisation : elles rendent d'autant plus difficile pour le référent de s'identifier à l'Autre, et la frontière entre « eux » et « nous » s'en trouve dès lors fortifiée. Nul besoin d'appliquer à ces violences altérisées une grille de lecture abusivement culturaliste : tandis que l'idée de « cultures plus patriarcales que d'autres » colonise tous les esprits, la simple mention de pratiques « exotiques » suffit à réactiver le fantasme orientaliste.

L'hyper(in)visibilité des dominant-es, évoquée dans la section précédente, s'accompagne d'un autre privilège : celui du droit à l'individualité. Puisque les violences perpétrées par le dominant s'auto-définissent comme universelles, les violences commises par l'Autre apparaissent comme des variations culturelles spécifiques de cette norme :

Dans ces conditions, les minorités sont marquées du trait de la spécificité/culture, alors que la majorité reste non marquée/universelle. Tandis qu'on considère les actions des minorités comme des signes de soumission collective aux diktats culturels, comme des pathologies culturelles collectives, on fait du choix individuel et de l'autonomie l'apanage de la majorité²⁴.

Dans les représentations communément partagées, si la violence des hommes blancs s'explique par une pathologie mentale, celle des hommes racisés reflète une culture profondément patriarcale : lorsqu'un homme blanc défenestre une femme, la tue avec une arme à feu ou en boutant le feu à sa maison, ce n'est pas interprété comme typique de la culture belge. Or, les violences commises par des hommes occidentaux s'articulent aussi à une culture majoritaire : l'emphase sur l'individu autonome, la nucléarisation des familles, associées à la misogynie, favorisent l'isolement des femmes et, partant, leur exposition à la violence au sein des foyers. De façon similaire, Béatrice Bashizi, directrice de l'asbl Caravanes pour la Paix et la Solidarité, établit un lien entre les familles nucléaires et l'inceste : « il y a cette solitude des familles, aussi. Mais chez nous [en RDC], il y a quelque chose qui protège la famille, le fait de vivre ensemble, aussi. Tu vois ? Quelqu'un ne va pas t'attraper facilement dans un coin. Le secret va vite être cassé. Ici, la façon de vivre en individuel, en vase clos, ça favorise les bêtises comme ça. Tandis que le fait que nous, nous vivons comme un village... Il y a des choses qui peuvent arriver, mais qui vont vite être dénoncées. »

23. Hamel, C. (2006). La sexualité entre sexisme et racisme : les descendantes de migrant-e-s du Maghreb et la virginité. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25(1), p. 43.

24. Bilge, S. (2010). « ... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi » : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté. *Sociologie et sociétés*, vol. 42, n°1, p. 202.

L'explication culturaliste découlerait du sentiment de supériorité de la culture majoritaire. Selon que l'auteur des violences appartient à la culture majoritaire ou minoritaire, les explications seront ainsi cherchées, dans le premier cas, du côté des pathologies individuelles, et dans le second cas, dans l'« ADN culturel » de la communauté concernée, perçu comme figé. Ce traitement différencié repose sur la conviction selon laquelle les membres du groupe minoritaire seraient, contrairement à « nous », sujets au déterminisme culturel. Dans cette conception essentialiste de la culture (minoritaire), les femmes violentées ont pour seule issue possible de s'extirper de leur communauté ; dans le cas de la culture majoritaire, cependant, la solution préconisée consisterait plutôt à mettre un terme à la relation qui les lie à l'individu violent. En d'autres termes, la culture majoritaire n'est pas violente, seuls les individus le sont ; la culture minoritaire, par contraste, se caractérise par un patriarcat naturel et immuable, déterminé par « leur culture ». « Mon père me l'a toujours dit », raconte Zaïna. « Si jamais un jour un homme noir tue sa femme, l'empoisonne ou autre, on dira toujours que c'est un barbare. Si c'est un homme blanc : « Ah mais il était dérangé ! ». C'est pas innocent ! ».

Cette culturalisation des violences des minoritaires, par opposition à l'individualisation des violences des majoritaires, est manifeste dans l'analyse de la juriste féministe Leti Volpp²⁵ consacrée aux mariages d'enfants aux États-Unis : seules les unions de couples racialisés sont attribuées à leur culture (mexicaine ou irakienne), indépendamment des pratiques réelles dans leur pays d'origine. De la même façon, alors que le viol collectif n'est ni une pratique nouvelle, ni réservée aux banlieues, les « tournantes » deviennent emblématiques, en France, de la violence sexiste des hommes originaires d'Afrique du Nord²⁶.

La version, en France, de l'outil pédagogique analysé trahit cette idée d'une dichotomie entre une culture Autre profondément patriarcale et une culture majoritaire, plus égalitaire. Le salut pour les femmes « Autres » victimes de violences résiderait dans le refuge auprès de la culture majoritaire, décidément plus évoluée. Il est en effet proposé aux élèves (10-18 ans) d'imaginer le ressenti de femmes migrantes quand elles arrivent en Europe et mesurent les possibilités qui leur sont offertes, ainsi qu'aux minorités sexuelles ; ou d'incarner dans un jeu de rôle des femmes d'un pays d'Afrique, qui étaient favorables à l'excision mais qui, à force de vivre en France, « commencent à se poser des questions ». On peut ainsi en déduire que les migrantes constituent un groupe homogène, systématiquement *plus* opprimé par l'homme dans leur pays d'origine, et que le reste du monde se caractérise par une homophobie répressive ; on apprend aussi que le détour par le pays des Lumières est nécessaire pour que des femmes africaines remettent l'excision en question – un déni total des mobilisations entreprises par les premières concernées.

Sans tomber dans une polarisation si flagrante, le dossier pédagogique résiste difficilement à une lecture culturaliste des violences commises par des hommes racisés. La culture est en effet citée à deux reprises parmi les principaux facteurs explicatifs du risque majoré de violences

25. Volpp, L. (2006). Quand on rend la culture responsable de la mauvaise conduite. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25(3), 14-31.

26. Ticktin, M. (2008). Sexual Violence as the Language of Border Control: Where French Feminist and Anti-immigrant Rhetoric Meet. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 33, no. 4, p. 863-889.

sexistes. J'illustrerai ici la lecture culturaliste développée dans le dossier à travers deux exemples : le mariage forcé et les mutilations génitales féminines.

b) Une altérité radicale ?

La culture n'endosse bien sûr pas à elle seule la paternité des violences contre les femmes : la pauvreté ou encore la transmission du patrimoine apparaissent ainsi aux côtés de « la tradition » dans la rubrique du dossier consacrée aux causes des mariages forcés. Mais les périphrases choisies attestent à l'occasion d'un manque de prudence quand elles réduisent ceux-ci à des « pratiques culturelles ». Car « Le mariage forcé, c'est pas culturel, ça n'a jamais été culturel ! » s'insurge Béatrice Bashizi, directrice de l'asbl Caravanes pour la Paix et la Solidarité. La culture des Autres est ainsi réduite à ses aspects les plus conservateurs et patriarcaux. Si des facteurs culturels tels que la honte sociale associée à une grossesse hors mariage contribuent à expliquer la pression sociale en faveur du mariage des adolescentes, plusieurs précisions s'imposent.

En effet, « ni les pratiques culturelles dites traditionnelles ou coutumières ni les références à un cadre religieux (...) ne prônent le recours à des pratiques contraignantes et violentes pour établir des alliances »²⁷ ; la culture donne éventuellement une forme particulière à la violence, mais le patriarcat en reste la cause. Dans le cas de la culture majoritaire, où le processus d'individuation de la vie privée et l'accès à la contraception ont diminué le rôle de l'institution familiale dans le scellement de l'union, la violence intrafamiliale revêt ainsi des formes différentes ; l'individualisation du choix du conjoint occulte néanmoins les mécanismes sociaux qui œuvrent, dans les faits, à l'homogamie sociale. Ceux-ci sont particulièrement manifestes dans la bourgeoisie et l'aristocratie – conformément aux codes sociaux en vigueur, les familles privilégient néanmoins d'autres stratégies que la violence ouverte. Ainsi, les Autres n'ont pas le monopole du contrôle de la vie affective et sexuelle des femmes. Questionner la culture majoritaire amène à déconstruire la frontière entre « eux » et « nous » : la liberté totale dans le choix du conjoint n'est qu'apparente dans les sociétés occidentales, les violences intrafamiliales y sont omniprésentes... et un rapide coup d'œil aux législations actuelles en Occident révèle que le mariage d'enfants ne nous est pas aussi étranger qu'il y paraît. Comme indiqué dans le dossier pédagogique, la Convention internationale des droits de l'enfant considère qu'un enfant est toute personne âgée de moins de dix-huit ans ; le mariage de mineur-es est dès lors considéré comme un mariage d'enfants. On ne s'attardera pas ici sur le caractère socialement construit de l'enfance, qui rend difficile l'identification d'un âge minimum universel pour le mariage. Mais il est intéressant à cet égard de se pencher sur les juridictions en vigueur en Europe : à Malte, au Portugal et au Royaume-Uni, l'âge légal pour contracter un mariage est de seize ans ; en France, l'alignement de l'âge des deux époux à dix-huit ans ne date que de 2005. Par ailleurs, en République tchèque et au Portugal, le mariage par

27. Collet, B. & Santelli, E. (2008). Entre consentement et imposition. réalités politiques et sociales des mariages dits "forcés". *Migrations Société*, 119(5), p. 50

procuration atteint à la liberté des personnes concernées, qui se retrouvent mariées à leur insu. On soulignera aussi que, en Allemagne, le mariage forcé ne concerne pas que l'Autre non occidental, mais aussi les Italiennes et les Grecques. Par ailleurs, déjà évoquée ci-dessus, la pratique bien actuelle du mariage d'enfants aux États-Unis a récemment défrayé la chronique²⁸.

Enfin, en Occident, les contraintes financières jouent un rôle non négligeable dans la décision de nombreuses femmes – issues de la culture majoritaire et, *a fortiori*, de la culture minoritaire – de se marier (ou de se mettre en couple), parfois contre leur gré. La précarité rend aussi plus difficile pour les femmes migrantes de résister aux injonctions familiales, voire constitue la seule raison du mariage contraint²⁹. De nombreuses femmes qui fuient une relation et les rapports sexuels qu'elle implique sont contraintes d'en accepter d'autres, tout aussi forcés, pour subvenir à leurs besoins. Noura Amer, coordinatrice de la Maison des Femmes-MOVE asbl et présidente d'AWSA-Be asbl (Arab Women's Solidarity Association-Belgium), en témoigne : « Actuellement, en Belgique, à cause du chômage et des problèmes économiques des jeunes... Je l'ai entendu de certaines jeunes femmes : « *on reste en couple parce qu'on ne peut pas vivre seules* ». C'est une contrainte ». La domination masculine, à la fois cause et conséquence de l'accès inéquitable aux ressources, traverse les cultures...

Sans nier qu'il existe des différences, l'hypothèse d'une altérité radicale ne résiste pas à un examen, même rapide, de la pratique matrimoniale ici et ailleurs. Mais, alors même que les rapprochements possibles sont nombreux, et alors que l'appellation générique « mariage forcé » recouvre un large éventail de situations différentes, au point de rendre malaisée – selon de nombreuses auteures – la distinction entre mariage forcé et mariage arrangé, l'outil pédagogique tend à mettre en exergue son expression la plus extrême, comme celle de l'union forcée au Yémen d'une enfant de neuf ans à un vieillard qui la bat et la viole, le tout sans contextualisation. Or, comme le souligne Noura Amer : « Le monde dont on parle, c'est souvent un contexte de guerre, c'est ça qu'il est important de dire ».

Quand, après ce type de témoignage, les lecteurs et lectrices voient dans le dossier que, tous les ans, de nombreuses jeunes filles (et parfois des garçons) sont victimes de mariages forcés en Europe, et qu'en plus cela s'explique par « des données culturelles », la crainte d'un choc des civilisations se profile à l'horizon. Or, qu'en est-il ? De nombreuses études attestent de la difficulté d'une analyse quantitative des mariages forcés en Europe, mais elles concluent à partir des éléments disponibles à une surestimation. Une recherche réalisée en région bruxelloise estime ainsi que le phénomène aurait été « hautement surestimé et surévalué jusqu'ici par les sphères politiques et médiatiques » ; l'auteure conclut également que « l'approche culturaliste ne doit pas être retenue dans l'analyse de la question des mariages forcés »³⁰.

28. <http://www.lefigaro.fr/international/2017/11/17/01003-20171117ARTFIG00216-aux-etats-unis-la-plupart-des-etats-autorisent-toujours-le-mariage-des-enfants.php>, consulté le 07/07/19.

29. Abu Amara, N., Guiné, A. & Hamel, C. (2013). De la diversité des formes d'atteinte au consentement : les contours du mariage forcé. *Sociétés contemporaines*, 90(2), 81-105.

30. Bensaid, N., Rea, A. (promoteur) (2012). Etude relative aux mariages forcés en région de Bruxelles-capitale. Group for research on Ethnic Relations, Migration & Equality, ULB, p. 61-62.

c) Une importation culturelle ?

Le dossier aborde ainsi les mariages forcés en Europe comme s'il s'agissait d'une importation culturelle, massive de surcroît. Le phénomène doit pourtant être analysé en contexte. Comme nous l'apprend le concept de « culturalisme réactif » - développé par Ayelet Schachar pour désigner un repli identitaire conservateur des minorités, en réponse à la ségrégation et au rejet de la part du groupe dominant, qui les stigmatise comme étant « trop différentes » -, le mariage forcé doit être analysé au prisme des rapports sociaux de « race » et non uniquement de sexe. Ainsi, selon la sociologue Christelle Hamel, un contrôle accru de la vie affective et sexuelle des jeunes femmes issues de groupes minoritaires, pouvant aller jusqu'au mariage forcé, s'expliquerait en partie par l'ampleur des discriminations et du racisme qui frappent ceux-ci. Dans une étude consacrée au sexisme identitaire dans des familles d'origine maghrébine, conçu comme une stratégie défensive face au racisme en France, l'auteure estime que

Le contrôle social exercé par les parents et leurs fils sur la sexualité des filles doit être analysé au regard de trois éléments : le sexisme ordinaire qui traverse toute société et tout groupe social, l'injonction à l'émancipation faite aux descendantes de migrants et l'histoire coloniale de la France³¹.

Dans certains contextes, le mariage forcé traduisait en effet pour les colons l'infériorité des colonisés. L'injonction faite aux femmes minoritaires de s'émanciper sexuellement avec des hommes du groupe majoritaire peut dès lors être vue comme la continuité des discours coloniaux ; tandis que les hommes « arabes » sont présentés comme moins désirables que les hommes « français » car plus sexistes, le choix par leur fille d'un conjoint issu du groupe majoritaire prend le sens d'une validation des discours racistes :

Le déshonneur tient surtout à la trahison identitaire et à la rupture des liens de solidarité avec les hommes du groupe minoritaire que ces mariages [« mixtes »] tendent à représenter. (...) Leur sexualité [des femmes] constituant alors un enjeu particulier pour le groupe minoritaire, le contrôle social exercé sur elles tend à s'accroître, et il en résulte parfois l'usage de la violence. (*Ibid.*, p. 103-104).

D'autres auteur-es, comme le psychosociologue Altay Manço, estiment néanmoins qu'un renforcement de l'investissement dans la culture d'origine (qui se traduirait par des pratiques matrimoniales encore plus traditionnelles dans le pays d'accueil) ne découle pas nécessairement d'une marginalisation des minorités.

Si une analyse fine des liens entre colonisation, migrations et mariage forcé dépasse largement le cadre de cette étude, on retiendra néanmoins les tensions politiques entre groupes sociaux à l'œuvre dans la perpétuation ou les transformations des pratiques dites culturelles, *a fortiori* quand elles touchent aux questions de genre. En effet, les normes propres à un groupe social ne résultent pas tant de valeurs figées, logées dans l'ADN culturel d'une communauté, mais découlent de dynamiques politiques entre communautés et au sein même d'une communauté.

³¹. Hamel, C. (2005). De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire. *Migrations Société*, vol. 17, n°99-100, p. 98.

On comprend donc pourquoi le traitement appliqué aux mariages forcés en Europe est problématique dans l'outil pédagogique analysé : présenté (certes pas en ces termes) comme une pratique culturelle importée en masse, et dépeint sous ses traits les moins flatteurs, il prêle le flanc au racisme culturel et aux discours anti-migrant-es. D'autant plus que le dossier pédagogique attire l'attention sur le fait que le mariage forcé peut être un moyen détourné d'obtenir des papiers. Sans nier que le mariage forcé puisse constituer une stratégie d'immigration dans un contexte de durcissement de la politique migratoire belge et européenne – mais le dossier ne précise pas ces éléments contextuels –, il convient dans un contexte fémonationaliste d'éviter l'amalgame entre mariages forcés et mariages blancs. Comme l'observe la sociologue Angelina Etiemble, l'assimilation des « mariages au pays » à des mariages forcés et/ou des mariages de complaisance rend ceux-ci doublement suspects. Il n'en faut pas plus pour que « les actions engagées par les pouvoirs publics pour prévenir et lutter contre ledit « problème » s'inscrivent rapidement dans la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France »³². Le traitement conjoint des violences marquées culturellement et de l'immigration invite dès lors à la prudence.

Une anecdote au sujet des estimations de mariages forcés par Gams (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles) France illustre ce besoin de précautions : dans le cadre d'un argumentaire visant une meilleure prise en charge des victimes de mariages forcés, la directrice de l'association avançait en 2003 le chiffre de 70 000 « fillettes à peine pubères et adolescentes » concernées par le mariage forcé en Île-de-France et dans six départements. Bien que cette estimation soit peu fiable scientifiquement³³, le Haut Conseil à l'intégration reprend ce chiffre dans un rapport annuel et lui confère un caractère officiel. En 2006, l'homme politique Philippe de Villiers s'appuie sur cette estimation pour réclamer la fermeture des frontières à l'immigration musulmane.

Face au risque de récupération politique de la sensibilisation aux violences contre les femmes, la vigilance est donc de mise. Or, le traitement de l'excision en contexte Nord se heurte aux mêmes écueils que les parties consacrées au mariage forcé. Le dossier pédagogique avance ici un chiffre (sans citer de source) – 180 000 femmes risqueraient de subir cette pratique chaque année en Europe – alors que le Parlement européen, à l'origine de cette estimation, n'a jamais explicité la méthodologie utilisée pour aboutir à ce résultat.

Les sociologues Abir Kréfa et Sandrine Durand déplorent que le milieu associatif véhicule des chiffres discutables sur les violences sexistes dotées d'un marqueur culturel, tels que les estimations de cas de polygamie et d'excision basées sur le nombre de titres de séjour octroyés aux ressortissant-es de pays concernés par ces pratiques, qui alimentent « l'hypothèse implicite (pour le moins raciste) que tous les ressortissant-e-s de ces pays adhèrent à ces pratiques et que tou(te)s transgressent l'interdit de la législation française sur ces questions. »³⁴.

32. Etiemble, A. (2018). Nuptialité et sexualité des « femmes de l'immigration » dans l'œil des majoritaires. *Migrations Société*, 173(3), p. 27.

33. La directrice du Gams « s'est référée à l'âge matrimonial dans les pays d'origine, essentiellement d'Afrique noire, pour évaluer le nombre de descendantes d'immigrés en France, nées dans les années 1980, arrivant à l'âge d'être mariées, aux yeux de leurs parents, dans la décennie 2000. Puis elle a supposé que ces parents voudraient marier leurs filles en France comme ils l'auraient fait au pays, quitte à les marier contre leur gré. » (*Ibid.*, p. 30).

34. Durand, S. & Kréfa, A. (2008). Mariages forcés, polygamie, voile, certificats de virginité : décoloniser les représentations dans les associations féministes. *Migrations Société*, 119(5), p. 200.

Par ailleurs, pas plus que les mariages forcés, les mutilations génitales féminines ne sont analysées en contexte, au prisme du « culturalisme réactif », entraînant une réinvention des traditions destinée à réaffirmer l'identité de groupe. Le traitement de la thématique laisse penser que les migrant-es importent purement et simplement leurs pratiques, et dénie ainsi les effets de la socialisation dans le pays d'accueil. À travers l'absence d'explications complémentaires dans le dossier, c'est indirectement l'idée d'une culture réifiée, présentée comme un bloc monolithique, qui est dès lors transmise.

d) La criminalisation : une solution ?

Ce qui pose encore davantage question, c'est, dans un paragraphe du dossier consacré aux femmes migrantes, l'ambiguïté entre la protection et la répression que soulève une prise de position selon laquelle il faudrait des mécanismes de protection supplémentaire pour criminaliser les mariages forcés et les MGF. On peut douter du bienfondé de telles positions, qui présentent la criminalisation comme une solution évidente, qui mettrait les femmes concernées à l'abri de ces pratiques.

La socio-anthropologue Myriam Dieleman explique que, alors que « des mesures pénales relatives aux lésions corporelles volontaires (...) permettaient déjà de réprimer d'éventuels faits »³⁵, un article du code pénal consacré à l'excision est créé dans la loi belge ; elle déconstruit ainsi l'idée selon laquelle la création d'une disposition spécifique était nécessaire pour punir les auteurs de cette pratique, et dénonce par ailleurs l'inefficacité de celle-ci :

Le recours à la loi crée un espace impossible et improbable puisque des filles, pour autant qu'elles se sentent *victimes*, devraient renvoyer devant les juges (et le cas échéant les autorités en charge de l'asile) leurs propres parents ou l'exciseuse — personnage social prestigieux — bravant en cela l'autorité de leurs aînés ainsi que le silence social de mise sur cette pratique. (*Ibid.*, p. 55).

Les professionnel·les, notamment du secteur médical, éprouveraient également des réticences à signaler d'éventuels cas aux autorités judiciaires, de peur de briser la relation de confiance ou de soin qui les lie aux parents. Ainsi, « une dénonciation par des parents, des proches ou des pairs reste très improbable et renvoie à un usage impossible de la loi, ce qui interroge la place des normes juridiques dans les changements de comportement. » (*Ibid.*, p. 62).

La criminologue Fabienne Brion estime, elle aussi, inefficace la création d'infractions spécifiques pour l'excision et les mariages forcés, ces délits culturels ayant pour effets non de diminuer ces pratiques, mais de stigmatiser davantage les minorités et d'alimenter la théorie du choc des civilisations³⁶.

35. Dieleman, M. (2013). Protéger et réprimer : l'excision en Belgique : Genèse et enjeux des dispositions relatives aux mutilations génitales féminines. *Migrations Société*, 146(2), p. 49-68.

36. Brion, F. (2011). 3. User du genre pour faire la différence : La doctrine des délits culturels et de la défense culturelle. Dans : Ringelheim, J. (dir.), *Le droit et la diversité culturelle*, Bruxelles, Bruylant, p. 847-867.

Enfin, selon Myriam Dieleman, dans un contexte où, de sa propre initiative, le Commissariat général aux réfugié·es et aux apatrides (CGRA) impose chaque année aux parents régularisés de prouver l'intégrité de l'appareil génital de leur fille, faute de quoi leur statut de réfugié·es pourrait leur être retiré, et des poursuites judiciaires engagées à leur encontre, « Le risque est sérieux de lier la politique d'asile à la politique criminelle et de renvoyer dans leur pays d'origine les parents condamnés pour excision, et ce sans savoir encore ce qu'il adviendra de leurs enfants » (*Id.*, p. 62). Comme elle le souligne, la perception d'une proximité entre Gams Belgique et le CGRA par leur public cible retiendrait d'ailleurs certaines femmes de poursuivre leur collaboration avec le Gams.

Vu l'inefficacité manifeste de cette réponse répressive et le risque que s'entremêlent politique d'asile et politique criminelle, la prise de position tranchée du dossier pédagogique en faveur d'une criminalisation plus stricte peut surprendre. On notera à ce sujet qu'en France, des féministes afrodescendantes, telles que le collectif afroféministe Mwasi, ont dénoncé l'association de « féministes blanches » à des campagnes d'expulsion du territoire en cas d'excision.

e) L'occultation partielle des luttes menées par les premières concernées

Tandis que les discours fémonationalistes dénie aux femmes racisées leur rôle d'« architectes culturelles », il est intéressant de se pencher sur la place réservée dans le dossier pédagogique aux résistances qu'opposent les premières concernées aux mariages forcés et à l'excision. Alors que des mères se mobilisent activement contre le mariage forcé, notamment en Afrique subsaharienne, ces résistances sont passées sous silence dans le dossier, un oubli qui fait écho aux critiques postcoloniales vis-à-vis des féministes majoritaires. Les militant·es anti-MGF dans les pays concernés sont, en revanche, mentionné·es ; le dossier pédagogique tient dès lors compte, dans ce cas, du rôle d'agents culturels que les femmes peuvent endosser, par opposition à celui de victimes passives face à des normes culturelles imposées. On observera néanmoins qu'une stratégie de résistance imaginée par les femmes exposées aux MGF en Belgique, si elle apparaît dans le dossier, n'est pas présentée comme telle. Une professionnelle de la santé déclare ainsi que des femmes lui ont déjà demandé de faire une petite incision, de façon à ce qu'elles puissent éviter par la suite une grande excision, et précise qu'elle a bien évidemment répondu par la négative. Ce n'est pas sans rappeler le constat, établi par Abir Kréfa et Sandrine Durand, d'un « système d'indignation à deux vitesses » (*id.*, p. 205) en vigueur dans des associations féministes en France : selon les auteures, les jeunes femmes issues des minorités qui tentent de contourner les interdits familiaux en matière de sexualité (en demandant un certificat de virginité aux associations) sont perçues par les permanentes de ces organisations comme plus soumises au sexisme que leurs homologues franco-françaises qui cherchent à obtenir la pilule en cachette...

f) L'occultation des facteurs macrostructurels

Je clôture cette section par le passage en revue d'un exercice consacré au mariage forcé, qui a pour objectif de découvrir les conséquences de ces pratiques. L'énoncé propose à l'enseignant-e de tracer deux colonnes au tableau ; dans l'une, il ou elle écrit « fille », et dans l'autre, « fille mariée ». Les élèves placent ensuite dans la colonne adéquate chacun des mots que l'enseignant-e énumère, parmi lesquels « école », « mortalité maternelle » ou encore « mauvaise santé ».

Le cahier d'activités ne propose aucun corrigé, mais il semble être attendu des élèves qu'ils et elles identifient l'accès difficile à l'éducation et aux soins de santé, tout comme la « violence sexuelle » ou la « pauvreté » (autres termes à placer dans l'une des deux colonnes) comme des conséquences directes du mariage forcé. En témoignent quelques questions d'orientation données ensuite : après le mariage, la jeune fille va-t-elle continuer à aller à l'école ? Sera-t-elle en bonne santé ? Ainsi, une forme de violence culturellement identifiable, le mariage forcé, endosse à elle seule la responsabilité de problèmes tels que la mortalité maternelle, la mauvaise santé, le manque d'accès à l'éducation ou les violences sexuelles. Autant de problèmes auxquels sont exposées de nombreuses filles dans le monde... y compris parmi celles qui n'ont pas été mariées de force. L'alternative entre « fille » et « fille mariée » ne laisse pas de place pour une analyse plus holistique, non seulement des effets du patriarcat (qui dépassent largement la pratique du mariage forcé), mais surtout du contexte socio-économique sur le bien-être des filles : l'exercice passe ainsi sous silence les plans d'ajustement structurel. Introduites dans les années 80, ces politiques d'austérité visaient à éponger la dette des pays « du Sud » grâce à la compression dans les services publics, la privatisation des entreprises d'État ou encore la libéralisation des échanges. Alors même que ces politiques ont eu des effets désastreux sur les secteurs de la santé et de l'éducation et affecté en particulier les femmes et les enfants, l'orientation prise par l'exercice (certes destiné à un public jeune, à savoir des 5e et 6e primaire) fait porter le chapeau à une forme culturellement identifiable du patriarcat, la violence intrafamiliale des Autres.

La racialisation et la culturalisation des violences, associées à un focus sur les trajectoires individuelles, s'avèrent ainsi efficaces pour occulter les causes macrostructurelles des inégalités, comme le souligne Kalpana Wilson au sujet de l'« effet fille » – soit l'effet positif de l'éducation sur les jeunes filles, vanté dans les campagnes de la Fondation Nike :

l'« effet-fille » dépeint des filles exposées aux pratiques « culturelles » comme le mariage précoce et à la figure hautement racialisée des hommes prédateurs dans leur propre communauté, sans rendre visibles les causes structurelles de la pauvreté.³⁷

Or, la violence patriarcale ne peut être analysée de façon isolée, déconnectée d'autres rapports de pouvoir. L'exercice analysé fait directement écho à cette analyse de Kalpana Wilson au sujet

³⁷ Wilson, K. (2018). Genre et développement : pour une réappropriation radicale. Dans Leroy, A. (coord.), *De l'usage du genre. Points de vue du Sud*, coll. Alternatives Sud, vol. 25, Centre Tricontinental, Paris, Syllepse, p. 96.

de l'isolation du patriarcat d'autres systèmes d'oppression ; il révèle une dépolitisation du genre et des rapports Nord-Sud, à laquelle est consacrée le point suivant.

LA DÉPOLITISATION DU GENRE, DES RAPPORTS NORD-SUD ET DES VIOLENCES

a) La dépolitisation du genre et des rapports Nord-Sud

Bien que l'outil pédagogique analysé couvre un territoire extrêmement large, son approche des questions Nord-Sud et des droits sexuels et reproductifs se résume à une énumération des violences contre les femmes commises partout sur le globe. Alors que le contrôle de la reproduction des femmes du Sud donne lieu à des rapports de pouvoir d'une vive intensité à l'échelle mondiale, le dossier pédagogique propose une approche dépolitisée des relations Nord-Sud, une dépolitisation qui contraste avec l'objectif de l'ECMS, à savoir mettre en lumière l'interdépendance Nord-Sud. Si dans les sections précédentes de l'analyse, « l'homme blanc » était blanchi des violences sexistes interpersonnelles, le silence l'exonère ici des politiques reproductives violentes, sexistes et racistes induites par l'impérialisme.

Lorsqu'il est question, à plusieurs reprises, de stérilisations forcées, elles sont, elles aussi, commises par l'Autre, en l'occurrence le personnel médical en République tchèque et en Slovaquie. Ou dans un paragraphe plus général sur le sujet, sans que les stérilisations soient rattachées à un contexte en particulier, c'est la voix passive et les pronoms indéfinis qui sont utilisés (la stérilisation forcée « peut être réalisée », « elle peut être imposée », « on » manipule les femmes pour qu'elles se soumettent à l'intervention, « certains » font pression en proposant aux femmes des avantages sociaux), si bien que même le contenu effectif du dossier passe parfois pour un silence. Comme en atteste un bref historique du contrôle des naissances, l'Occident a pourtant su tirer parti de l'enjeu éminemment politique que représente le contrôle de la reproduction des femmes, qu'il s'agisse des minorités au Nord ou des femmes pauvres au Sud. Dans le courant du 20^e siècle, des institutions internationales de développement telles que la Banque Mondiale ont, en effet, mené des campagnes de stérilisation forcée sur des femmes pauvres aux quatre coins du monde. En lieu et place des méthodes de contraception sûre auxquelles elles aspiraient, des femmes précarisées ont « reçu » des contraceptions hormonales par injection ou sous forme d'implants. Or, l'effet des injections était irréversible, et la procédure de retrait des implants complexe – des professionnel·les de santé refusaient souvent de s'y atteler.

Par ailleurs, les programmes de contrôle des naissances ont offert à de grandes industries pharmaceutiques une occasion en or de tester des contraceptifs à grande échelle, sans le consentement éclairé des intéressées, et d'écouler les stocks de médicaments qui s'étaient

révélés dangereux en Occident. Ces politiques ont parfois entraîné de graves problèmes de santé pour les femmes concernées : certains dispositifs, tels que le Majzlin Spring ou le Dalkon Shield, s'étant incrustés dans l'utérus, ont provoqué de graves infections entraînant la stérilité, des blessures, et même la mort d'un nombre inconnu d'utilisatrices racisées.

Les justifications idéologiques des contraceptions coercitives et stérilisations forcées varient selon le contexte. En voici les principales évolutions : pendant la Guerre Froide, tandis que des mouvements du Sud revendiquent une redistribution des ressources mondiales, les politiques de contrôle de la population visent à contrer cette « menace communiste » et construisent discursivement la croissance de la population comme une cause majeure de la pauvreté. Si ces discours portaient principalement sur l'Amérique latine et l'Asie, à la fin de la Guerre Froide, en 1989, un rapport de la Banque Mondiale attire l'attention sur la croissance démographique en Afrique : face aux dégâts provoqués par une décennie de plans d'ajustement structurel, les protestations contre les politiques néolibérales se multiplient sur le continent et la stratégie consiste alors à faire porter la responsabilité des problèmes sociaux à deux facteurs internes, à savoir le problème de gouvernance et la croissance de la population. En parallèle, depuis les années 70, la croissance de la population au Sud endosse aussi, dans les discours, la responsabilité de la destruction de l'environnement. Plus récemment, c'est autour des conséquences réelles ou supposées du réchauffement climatique, telles que les conflits, les migrations Sud-Nord et le terrorisme, que se cristallisent les discours sur les enjeux reproductifs.

Dès lors, la sociologue Jules Falquet met en garde contre la cooptation néolibérale du féminisme : si « le mouvement féministe peut se sentir en quelque sorte appuyé par des instances comme le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui a repris une partie de son discours »³⁸, elle attire l'attention sur le fait que l'Agence internationale pour le développement (AID), principal acteur dans ce domaine, a été « accusée à de nombreuses reprises de fomenter la stérilisation forcée des femmes, tout particulièrement noires et indiennes » en Amérique latine et aux Caraïbes. En d'autres termes, Falquet ironise-t-elle, « plus qu'éliminer la pauvreté, il semble s'agir d'éliminer les pauvres ».

Éliminer les pauvres, tel est aussi l'objectif des politiques reproductives qui visent les femmes noires aux États-Unis, accusées de transmettre les problèmes sociaux à leurs enfants à travers un mode de vie déviant. La *Black feminist* Patricia Hill Collins illustre à merveille un système à quatre vitesses, selon le profil racial et économique des femmes... et leur voracité supposée vis-à-vis de l'État :

les politiques démographiques des États-Unis découragent les femmes noires d'avoir des enfants, en alléguant qu'elles sont de piètres mères et que leurs enfants en arrivent à dépendre de l'État (Roberts 1997). À l'opposé, les femmes blanches de la classe moyenne sont invitées à accroître leur fertilité et reçoivent l'assistance de tout l'arsenal des nouvelles technologies

38. Falquet, J. (2003). L'ONU, alliée des femmes : Une analyse féministe du système des organisations internationales. *Multitudes*, no 11(1), p. 186.

de reproduction dans leur quête du bébé blanc en santé (Hartouni 1997). Les femmes blanches des classes populaires sont encouragées à donner naissance à des bébés blancs en santé, mais à les confier ensuite en adoption à des familles de la classe moyenne (Collins 1999a). La fertilité des femmes de couleur sans-papiers est perçue comme une menace pour l'État, surtout advenant le cas où leurs enfants deviendraient citoyens et exigeraient des services publics (Chang 1994).³⁹

Dans *Le ventre des femmes*⁴⁰, la féministe décoloniale Françoise Vergès met, elle aussi, en lumière le caractère hautement racialisé du contrôle des naissances dans la deuxième moitié du 20e siècle ; la criminalisation de la contraception et de l'avortement en France contraste en effet avec les politiques antinatalistes menées par l'État français dans les domaines d'outre-mer (DOM). Ce contrôle démographique ciblé découle de la décision prise en 1945 de ne pas développer les industries locales dans les DOM : une large main-d'œuvre n'y est plus nécessaire. L'État invoque alors à ces politiques antinatalistes une justification idéologique : « les femmes non blanches font trop d'enfants et sont la cause du sous-développement et de la misère » (p. 11). La construction de la surpopulation comme problématique s'avère commode pour dédouaner l'État français des « siècles de colonialisme » et de « la politique départementaliste de dépendance » (p. 129).

À un niveau plus global, les institutions internationales de développement adoptent la même stratégie : faire porter la responsabilité du « sous-développement » aux femmes du Sud. La pathologisation de l'utérus des femmes du Sud détourne ainsi l'attention des causes réelles et structurelles de la pauvreté : pour mettre fin à la misère, « la femme du Sud » est cordialement invitée à faire moins d'enfants. Une anecdote de Mado Chideka, coordinatrice de l'asbl La Tourkana, qui gère des projets en Afrique, est à cet égard assez révélatrice : « Un donateur nous a dit : « Je veux bien donner plus pour que vous alliez stériliser ces femmes ! ».

Mais, selon Kalpana Wilson, ce discours de responsabilisation des femmes du Sud ne fait pas qu'occulter les effets de l'impérialisme économique, il contribue aussi à son expansion. Ainsi, si depuis les années 90, les politiques de contrôle de la population ont stratégiquement intégré à leurs discours l'argumentaire féministe des droits et choix reproductifs, plus que l'*empowerment* des femmes, c'est l'intensification de leur travail qui est visée : le « choix » des femmes du Sud de « maîtriser » leur fertilité est une aubaine dans un contexte économique marqué par la globalisation néolibérale : leur indice de fécondité diminué, ces femmes pénètrent sans entrave un marché du travail internationalisé et augmentent leur productivité pour le capital mondial.

La logique néolibérale qui sous-tend les politiques de développement est simple : elle soutient l'idée de l'éducation des filles comme un investissement économique efficace pour la réduction du taux de natalité et, par extension, la réduction de la pauvreté, menant à un cercle vertueux : une famille réduite voit accroître les chances d'accès à l'éducation pour chaque enfant.

39. Hill Collins, P. (2018[1990]). *La pensée féministe noire. Savoir, conscience et politique de l'empowerment*, Montréal, les éditions du remue-ménage, p. 356-357.

40. Vergès, F. (2017). *Le ventre des femmes. Capitalisme, racialisation, féminisme*, coll. Bibliothèque Idées, Paris, Albin Michel.

Le dossier pédagogique analysé met ainsi l'emphase sur cette solution miracle, qui tend à responsabiliser la jeune fille comme actrice de développement. Car, au-delà du respect des droits sexuels et reproductifs, ce qui est visé, c'est l'intensification de la participation des femmes du Sud au marché du travail, d'où l'intérêt de l'accès au planning familial. Le dossier pédagogique met ainsi en lumière les effets positifs de la réduction du nombre d'enfants par foyer : les parents investissent plus dans la santé et l'éducation de leur progéniture, et grâce aux études des enfants et à une plus grande participation au marché de l'emploi, à l'échelle du pays, la croissance économique s'envole... Dans ce dispositif, vanté aussi par la Banque Mondiale, « l'éducation des filles est instrumentalisée par l'« *économie intelligente* » » (Wilson 2018, *id.*).

Tandis que les initiatives visant à « faciliter » l'accès à une contraception aux effets de longue durée pour de nombreuses femmes du Sud se poursuivent – la Fondation Gates annonçait en 2012 son projet d'atteindre trois millions de femmes en Afrique subsaharienne grâce à douze millions de doses de Depo-Provera –, la prudence est de mise. Et l'on peut regretter l'absence de réflexion critique, dans le dossier, par rapport à l'instrumentalisation des droits sexuels et reproductifs, alors que le contrôle de la fertilité, dans sa dimension genrée et racialisée, constitue un enjeu politique et économique de taille. Le même constat vaut pour le traitement des violences, elles aussi dépolitisées dans le dossier pédagogique.

b) La dépolitisation des violences

En effet, la collusion entre violences sexuelles et néolibéralisme est, elle aussi, absente du dossier pédagogique. Si celui-ci établit un double lien de cause à effet entre un contexte de pauvreté et la violence contre les femmes, la corrélation se limite à un niveau individuel et ignore le rôle parfois joué par les violences sexuelles, à un niveau macro, dans la perpétuation des inégalités économiques, comme l'illustre Jules Falquet à travers le concept de continuum de violence néolibérale contre les femmes : la précarité rend les femmes plus vulnérables aux violences sexuelles, qui aggravent à leur tour la précarité. Ainsi, dans les zones franches industrielles telles que les *maquiladoras* au Mexique, la violence contre les femmes s'avère être une arme efficace pour affaiblir et discipliner des collectifs de travailleuses :

Les patrons et les responsables d'usine commettent des viols en série, s'adonnent aux violences verbales et pratiquent des fouilles corporelles humiliantes afin d'accroître la productivité et de décourager les femmes de s'organiser sur leurs lieux de travail.⁴¹

Plus largement, « sous le capitalisme, la violence de genre n'est pas une perturbation dans l'ordre des choses, mais une condition systémique » (*Ibid.*, p. 53). Comme l'observe la célèbre *Black feminist* Angela Davis : « Expression violente du sexisme, le viol restera une menace tant que l'oppression subie par les femmes demeurera un support essentiel du capitalisme ».⁴²

41. Arruzza, C., Bhattacharya, T., Fraser, N. (2019). *Féminisme pour les 99%*. Un manifeste, Paris, La Découverte, p. 55-56.

42. Davis, A. (2018[1981]). *Femmes, race et classe*, Paris, Des femmes-An-toinette Fouque, p. 139.

Au-delà d'une dépolitisation du genre et des rapports Nord-Sud, le dossier pédagogique pêche ainsi par sa dépolitisation des violences : il braque les projecteurs sur les violences interpersonnelles (commises de préférence par des hommes noirs), mais maintient dans l'ombre les interconnexions entre ces violences (notamment sexuelles) et les violences économiques du capitalisme racial. Or, comme les mouvements de femmes au Guatemala l'ont démontré en analysant les violences orchestrées par l'État, l'armée ou encore les multinationales dans un contexte marqué par l'extractivisme minier :

Loin de n'avoir de causes et de conséquences que sexuelles, la violence sexuelle est en effet associée à toutes sortes d'autres violences que l'analyse doit aussi prendre en compte, ne serait-ce parce que leurs objectifs, étroitement imbriqués, servent des fins identiques : traumatiser les femmes elles-mêmes, puis leur famille et leur communauté ; les déloger d'un territoire donné, qui, avec ses ressources, constitue aussi l'enjeu de la violence ; et créer de la main-d'œuvre « libre » (privée de ressources et de territoire) obligée de migrer pour aller chercher de quoi survivre dans les plantations, les zones franches, le secteur urbain informel, le travail domestique et le travail sexuel.⁴³

À travers le concept de « territoire-corps », les mouvements de femmes guatémaltèques soulignent les liens étroits entre la lutte contre les féminicides et la défense des terres ancestrales face aux grands propriétaires terriens, à la culture OGM et à l'extractivisme minier transnational. Ces « féministes communautaires » ont ainsi réussi à « (re)politiser la lutte contre les violences faites aux femmes en l'inscrivant dans une analyse globale qui prend en compte simultanément les logiques sexistes, racistes et néolibérales-capitalistes dominantes. » (*Ibid*).

Cette analyse visant à repolitiser la lutte contre les violences sexuelles en les réinscrivant dans les contextes d'extractivisme néolibéral (minier, énergétique et agro-industriel) se retrouve dans d'autres mouvements de femmes, ailleurs en Amérique centrale et latine – notamment au Mexique et en Argentine –, et sur d'autres continents. Ainsi, le grand mouvement contre les violences sexuelles à Delhi, en 2012, a évoqué les femmes dalits violées et tuées par de grands propriétaires fonciers, qui bénéficiaient de l'appui de l'État. Les femmes migrantes ont, quant à elles, dénoncé la violence qu'elles subissent au sein des familles de la classe moyenne qui les emploient. Les manifestant-es ont remis en question

la vision néolibérale de l'inégalité de genre, selon laquelle la violence genrée est une anomalie qui peut être réduite, en intensifiant la criminalisation (Bumiller, 2008 ; Richie) et l'*empowerment* individuel par le marché, plutôt qu'une caractéristique systémique des structures de pouvoir du marché, de l'État, des ménages et des communautés, à laquelle seuls des mouvements collectifs adossés à un agenda de transformation sociale peuvent résister. (Wilson 2018, *id.*, p. 104)

43. Falquet, J. (2016). *Pax neoliberalia. Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence*, éditions iXe, p. 168.

Le dossier pédagogique n'accorde pas une ligne aux violences sexuelles enchâssées dans la surexploitation des matières premières et du travail des femmes, préférant à cette analyse macrostructurelle les récits sordides de violences intrafamiliales... au Sud. Cette absence renforce davantage le noircissement des Autres – et l'idée largement répandue d'une violence sexuelle innée des Noirs – et le blanchiment des Uns, soit les grands groupes qui ont, dans certains contextes, des intérêts économiques à ce que les violences sexuelles se perpétuent.

À une analyse systémique et globale, le dossier préfère une version plus « linéaire » des violences faites aux femmes, où le patriarcat surplombe, en tant qu'ennemi principal, les autres rapports d'oppression. Fidèle à la politique des institutions internationales en matière de violences faites aux femmes, qui privilégie la violence interpersonnelle et les violences sexuelles de guerre, le dossier pédagogique leur applique parfois la même grille de lecture psychologisante (le harceleur sexuel est ainsi qualifié de « pervers »), et – comme développé au point précédent – culturalisante :

Deux idées en particulier s'en dégagent. D'une part, que ces violences sont liées à une extrême misogynie – globalement présentée comme un effet de culture. D'autre part, que le principal problème serait l'impunité des perpétrateurs (principalement vus comme des individus mus par des logiques incompréhensibles), impunité permise par la déficience du système juridique, judiciaire et policier, et révélatrice en dernière instance d'un dysfonctionnement de l'État (surtout suite à un conflit armé). (...) les perpétrateurs y apparaissent essentiellement comme des déviants à rééduquer ou expulser du corps national, et les femmes violentées comme des victimes absolues devant être « sécurisées » et sauvées... par la loi, les forces armées, les ONG et la médecine-psychologie occidentale. (Falquet 2016, id., p. 137)

Comme le souligne l'auteure, le fait que le rôle de l'État ne soit invoqué qu'en aval et jamais en amont des violences contribue à dépolitiser celles-ci et à faire disparaître « la complexité des racines historiques, économiques et politiques des violences de guerre comme des violences quotidiennes » (*ibid.*).

Ces dépolitisations (du genre, des rapports Nord-Sud et des violences) s'inscrivent dans une dépolitisation plus large : celle de l'intersectionnalité.

LA DÉPOLITISATION DE L'INTERSECTIONNALITÉ

Comme expliqué précédemment, le dossier pédagogique tient systématiquement compte ou presque de l'expérience différenciée des femmes en matière de droits sexuels et reproductifs, qu'il s'agisse d'un contexte « Sud » – au Pérou, les femmes indigènes des campagnes vivant dans la pauvreté ne bénéficient pas du même accès aux soins de santé que leurs compatriotes – ou d'un contexte « Nord » – les femmes pauvres et/ou immigrées accèdent difficilement aux

soins de santé aux États-Unis. Néanmoins, l'usage réservé ici à l'intersectionnalité neutralise son potentiel subversif.

a) La neutralisation du pouvoir politique de l'intersectionnalité

Cet usage édulcoré consiste à mesurer les désavantages cumulatifs, soit la forme à laquelle les institutions internationales telles que la Banque Mondiale ont réduit cet outil d'analyse, et « qui convient peu aux questionnements des dimensions structurelles, des logiques de pouvoir et des dynamiques historiques »⁴⁴. Dans ce dispositif, les femmes noires tendent à être étudiées sous l'angle de la comparaison, « souvent pour montrer comment, pour celles-ci, « c'est encore pire ». » (Patricia Hill Collins, *id.*, p. 210).

En effet, dans sa version institutionnalisée, l'analyse intersectionnelle prend en compte les expériences différenciées sans pour autant remettre en question les structures globales du capitalisme et de l'impérialisme. L'analyse intersectionnelle développée dans le dossier pédagogique se concentre ainsi sur le niveau microsocial (elle cerne « les effets des structures d'inégalités sur les vies individuelles »⁴⁵) et délaisse le niveau macrosocial (soit « la manière dont les systèmes de pouvoir sont impliqués dans la production, l'organisation et le maintien des inégalités » (*Ibid.*)). Ainsi, le dossier déplore l'existence de stérilisations forcées et leurs conséquences pour les victimes, mais n'analyse pas les rapports de pouvoir sous-jacents à ces pratiques et l'intérêt de grandes puissances à les reproduire ; il dénonce les violences basées sur le genre et ses effets psychologiques et matériels, mais passe sous silence leur rôle dans la perpétuation d'un système économique inégalitaire. Or, « L'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression (...) et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales » (*Ibid.*, p. 70).

Ainsi, alors que la visée contre-hégémonique de l'intersectionnalité l'inscrivait dans un agenda de justice sociale, l'usage aseptisé auquel le réduit l'outil pédagogique neutralise sa force politique. Cette dépolitisation de l'intersectionnalité, comme son blanchiment⁴⁶, s'observe, plus largement, dans le milieu associatif : d'une part, le personnel du secteur accuse un manque de « diversité » flagrant – même dans les organisations de lutte antiraciste⁴⁷ –, ainsi qu'une division raciale du travail, y compris dans les mouvements féministes ; d'autre part, très en vogue dans le secteur, la notion d'intersectionnalité a parfois perdu sa « race » au passage, comme en témoigne la définition donnée dans le guide pour l'intégration du genre coordonné par le CNCD, qui invite à être « attentif-ve à l'intersectionnalité de l'inégalité de genre et de la pauvreté » (p. 77).

44. Leroy, A. (2018). Éditorial. Repolitiser le genre. Dans Leroy, A. (coord.), *De l'usage du genre. Points de vue du Sud*, coll. Alternatives Sud, vol. 25, Centre Tricontinental, Paris, Syllepse, p. 25.

45. Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Dio-gène*, 225(1), p. 73.

46. Le concept de blanchiment de l'intersectionnalité, proposé par la sociologue Sirma Bilge, fait référence à « un ensemble de discours et de pratiques qui évacuent la pensée critique raciale de l'appareillage actuel de l'intersectionnalité et marginalisent les personnes racialisées comme productrices des savoirs intersectionnels des débats et des espaces universitaires contemporains, ainsi qu'à une façon de faire la science qui consolide l'hégémonie au lieu de la déstabiliser » (Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), p. 9). Pensé à la base pour caractériser le milieu académique, le concept peut être transposé au contexte de l'ECMS.

47. Tsheusi Robert, M., Rousseau, N. (2016). *Racisme anti-Noirs. Entre méconnaissance et mépris*, Pax Christi, Bruxelles. Couleur livres.

b) L'hyper(in)visibilité du point de vue situé

Comme le souligne Patricia Hill Collins, « Tout le monde a parlé pour les femmes noires, si bien qu'il nous est devenu difficile de parler pour nous-mêmes » (*id.*, p. 210). « Parler pour les femmes noires », telle semble être l'ambition du dossier pédagogique analysé.

En effet, l'approche intersectionnelle développée dans le dossier appréhende le point de vue situé⁴⁸ des femmes issues des minorités avec une certaine ambivalence : elles sont parfois sujets (lorsqu'elles parlent des luttes qu'elles mènent, par exemple contre l'excision), parfois réduites à l'objet du discours (quand les témoignages de violences extrêmes semblent avoir pour vocation d'illustrer la barbarie circonscrite aux pays « du Sud »). Mais même lorsqu'elles apparaissent comme sujets, on ignore si le respect des droits sexuels et reproductifs constitue ou non la priorité des « femmes du Sud » mises en scène, pour autant qu'elles partagent une priorité commune, et en quels termes elles auraient souhaité sensibiliser à la problématique si elles avaient été aux commandes. En réalité, l'intégration de « femmes du Sud » à l'argumentaire en faveur des droits sexuels et reproductifs s'ancre dans l'énoncé, mais rarement dans l'énonciation.

À y regarder de plus près, plus que de leur point de vue situé, c'est de l'expérience spécifique des Autres dont il est question. Le dossier pédagogique déconnecte ainsi l'analyse intersectionnelle de l'épistémologie qui l'a vue naître ; le plus souvent, les femmes « du Sud » ne parlent pas depuis leur point de vue : le dossier parle, à leur place, des points de vue où se situent les Autres.

Et le sujet d'énonciation qui se cache derrière « le dossier », et qui, sans se nommer, en dicte l'orientation, est incarné par quatre femmes blanches diplômées, membres d'un groupe social majoritaire. Comme le résume Sirma Bilge :

Au final, l'intersectionnalité semble avoir perdu, au cours de certains de ses voyages, son bagage épistémologique initial, soit la connaissance située, en particulier le point de vue (*standpoint*) féministe noir. Les discours savants sur l'intersectionnalité sont ainsi de plus en plus énoncés par un sujet connaissant mais sans localité ni corporalité. (Bilge 2015, *id.*, p. 25)

Comme je l'expliquerai dans cette section, le point de vue situé des auteures de l'outil, bien que non explicité, est hyper(in)visible. Or, « comment une approche en termes d'intersectionnalité des rapports sociaux de pouvoir peut-elle s'appliquer à « l'autre » en tant qu'objet d'étude en restant aveugle à la position du sujet écrivant ou pensant ? »⁴⁹. Dans ces conditions, le traitement *top-down* (et non *bottom-up*) de l'intersectionnalité dans le dossier pédagogique œuvre-t-il à l'*empowerment* des femmes minoritaires, soit la raison d'être de ce paradigme ? Il semblerait plutôt que le recours à la figure de la femme du Sud victime s'inscrive dans une stratégie de renforcement de l'argumentaire féministe majoritaire.

⁴⁸. Le point de vue situé est central dans l'épistémologie du *Black feminism* : la théorie du *standpoint* ou du point de vue situé invite à prendre conscience de la position depuis laquelle nous produisons des analyses et à partir de laquelle nous généralisons parfois, à tort, notre expérience pour parler au nom des autres. Par exemple, des femmes noires ont ainsi reproché aux féministes blanches des classes moyenne et supérieure de s'exprimer, au nom de toutes les femmes, en faveur du droit à l'avortement, alors que, comme nous venons de le voir, de nombreuses femmes du Sud et issues des minorités au Nord subissaient des stérilisations forcées et revendiquaient le droit à être mères.

⁴⁹. Ait Ben Lmadani, F. & Moujoud, N. (2012). Peut-on faire de l'intersectionnalité sans les ex-colonisé-e-s ? *Mouvements*, 72(4), p. 13.

• Un appui à l'argumentaire féministe majoritaire

Selon la féministe postcoloniale Sherene Razack – et on le constate, de fait, dans le dossier –, le récit dominant du féminisme majoritaire isole le genre des autres rapports de domination. Les femmes y sont définies par leur rapport de subordination aux hommes, et la violence sexuelle en constitue l'essence. Or, « la femme universelle, qui est définie par ce qu'elle subit, a besoin des détails cinématographiques des violences commises à l'encontre de femmes non occidentales. Les images de femmes du Tiers Monde violentées fournissent une confirmation puissante du fait que les hommes infligent des sévices aux femmes »⁵⁰. Tel serait le rôle performé par les récits « exotiques » de violences faites aux femmes non occidentales : fournir des exemples dramatiques, culturellement spécifiques et « plus nets » de la brutalité des hommes envers les femmes. Une analyse des rapports de domination au sein des mouvements féministes bruxellois aboutit au même constat :

Ce faux universalisme majoritaire hiérarchise les places des unes et des autres, la valeur des points de vue (par définition situés) et les priorités des luttes à mener. Dans ce processus, l'accent est mis sur les femmes « qui viennent d'ailleurs », les migrantes ou les descendantes de migrant-e-s, d'abord pensées comme victimes du mariage forcé, de l'excision, des crimes d'honneur ou des violences masculines – autant de problèmes qui les instrumentalisent de manière à sans cesse (re)légitimer le modèle féministe majoritaire.⁵¹

Dans quelle mesure les témoignages glaçants de femmes du Sud ne servent-ils pas de béquilles aux féministes occidentales qui ont fait de la lutte pour les droits sexuels et reproductifs l'une de leurs priorités ? La question reste ouverte. Les femmes non occidentales semblent en effet apparaître en soutien à un argumentaire féministe sans avoir eu voix au chapitre. On notera à ce sujet que de nombreuses auteures, notamment issues du continent africain, critiquent la tendance des féministes majoritaires à se focaliser sur des pratiques telles que l'excision au détriment de luttes tout aussi, voire plus prioritaires, telles que l'accès aux ressources et la satisfaction des besoins de base. Un paramètre hors d'atteinte pour les féministes occidentales des classes moyenne et supérieure, car hors de leur champ de vision.

La féministe égyptienne Nawal El Saadawi avertit ainsi celles-ci qu'en mettant en exergue l'excision, elles négligent d'autres luttes d'ordre social et économique, telles que celle contre l'exploitation néocolonialiste, indispensables à l'émancipation⁵². Leslye Amede Obiora, ancienne ministre du Nigéria, déplore quant à elle que les féministes occidentales, promptes à condamner l'excision, s'indignent avec beaucoup moins de véhémence face à l'expansion de maladies liées à la pauvreté dans certaines parties de l'Afrique⁵³. Face à la survisibilité des mutilations génitales féminines dans leurs discours, la féministe malienne Aminata Traoré reproche aux féministes occidentales des classes moyenne et supérieure de ne pas dénoncer avec autant de verve les violences macroéconomiques qui creusent les inégalités : selon elle, si la lutte contre les MGF doit être poursuivie, le combat prioritaire est néanmoins celui contre la misère

50. Razack, S. (2003). A Violent Culture or Culturalized Violence ? Feminist Narratives of Sexual Violence against South Asian Women. *Studies in Practical Philosophy*, vol. 3, No. 1, p. 90, ma traduction

51. Ouali, N. (2015). Les rapports de domination au sein du mouvement des femmes à Bruxelles : critiques et résistances des féministes minoritaires. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 34(1), p. 24-25.

52. El Saadawi, N. (2007[1977]). *The hidden face of Eve. Women in the Arab world*, Londres, New York, Zed Books

53. Obiora, L. A. (1997). Bridges and Barricades: Rethinking Polemics and Intransigence in the Campaign against Female Circumcision. *Case Western Reserve Law Review*, vol. 47, issue 2.

économique⁵⁴. Ces tensions s'inscrivent dans un contexte plus large, de polarisation entre féministes africaines et occidentales, qui prend racine dans la Conférence mondiale des Nations Unies à Copenhague en 1980, où les premières formulent aux secondes le même grief. La féministe américaine Angela Gilliam caricature ainsi la division au sein des mouvements de femmes entre

Celles pour qui le plus grand combat à mener pour les femmes est d'augmenter leur accès aux (et leur contrôle sur les) ressources mondiales, et celles qui pensent que le plus gros problème est l'accès aux (et le contrôle sur les) orgasmes⁵⁵

En réponse à la survisibilité des violences culturellement marquées dans le discours dominant, certains collectifs de féministes racisées posent d'ailleurs le choix stratégique de ne pas parler des violences perpétrées dans « leurs communautés » : « Le péril que représentait notre féminisme », ironise le collectif Mwasi, « certaines s'inquiétaient même que « sur le site du collectif Mwasi, « [il n'y ait] pas un mot en effet de la polygamie, des mariages forcés, de l'excision » (*id.*, p. 27).

À partir de recherches menées dans des zones de conflits en RDC au sujet des violences sexuelles, deux chercheuses suédoises, Maria Eriksson Baaz et Maria Stern⁵⁶, proposent une lecture intéressante de l'« écoute sélective » qui caractérise parfois la solidarité féministe Nord-Sud. Ainsi, les femmes congolaises victimes de viols ne sont pas entendues quand elles confient leurs problèmes principaux, considérés comme moins spectaculaires : le manque de moyens de subsistance, de terres à cultiver, d'eau potable, et la faim. Une réelle solidarité impliquerait selon ces auteures, qui se basent ici sur les travaux de Spivak, de se décentrer de ses privilèges, d'écouter réellement les femmes que l'on prétend aider, d'éviter l'écueil des projections universalisantes, de résister à la tentation néocoloniale de se poser en sauveuse... et de prendre conscience de ses privilèges, ce à quoi faillit l'outil pédagogique, comme l'illustre ci-dessous le traitement de l'émancipation par le travail.

• L'émancipation par le travail

À la lecture du dossier pédagogique, tout laisse penser que « les femmes » constitue une catégorie certes pas homogène – comme en atteste l'approche intersectionnelle qui met en relief les expériences différenciées en matière de droits sexuels et reproductifs –, mais mue par des intérêts communs. Les discours relatifs à l'émancipation par le travail trahissent, dans le dossier pédagogique, non seulement l'hyper(in)visibilité du point de vue situé des auteures, mais aussi un déni de ce qui, au-delà de ce qui l'unit, divise la classe des femmes.

Le dossier pédagogique et, plus largement, les analyses féministes dominantes, partent du principe qu'un accès croissant des femmes au marché du travail est une condition suffisante et nécessaire à leur émancipation : selon le dossier pédagogique, l'accès à la contraception

54. Guignard, L. (2016). La construction d'une norme juridique régionale : le cas des mutilations génitales féminines en Afrique. *Critique internationale*, 70(1), p. 87-100.

55. Gilliam, A. (1991). Women's Equality and National Liberation. Dans : Mohanty, C. T., Russo, A., Torres, L., *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, p. 217, ma traduction.

56. Eriksson Baaz, M., Stern, M. (2013). *Sexual violence as a weapon of war? Perceptions, prescriptions, problems in the Congo and beyond*, Nordiska Afrikainstitutet, Zed Books.

sexuelle émancipe les femmes des rôles reproductifs auxquels la société les assigne et leur permet d'exercer leurs droits économiques, sociaux et civiques.

Qu'en est-il en réalité ? L'émancipation via l'entrée sur le marché du travail est loin d'être une réalité pour la majorité des femmes. En effet, elle ne concernerait que les femmes les plus privilégiées. Quant aux autres, les femmes situées moins favorablement dans les rapports sociaux de « race » et de classe, elles tirent de leur travail des rémunérations infimes, insuffisantes pour les « libérer » de « l'institution familiale-conjugale ». Plus encore, « Certaines aspirent même à y (r)entrer dans l'espoir d'échapper à des conditions de salariat trop dures, ou pour pouvoir travailler dans de moins mauvaises conditions »⁵⁷. Leur « émancipation des rôles reproductifs » est donc toute relative...

On peut dès lors se demander à quelles femmes le dossier pédagogique s'adresse quand il affirme que l'accès à la contraception sexuelle ouvre l'accès à « des postes à responsabilité » et à « la vie politique ». Ce n'est en tout cas pas au sous-prolétariat que cet énoncé est destiné... L'hyper(in)visibilité du point de vue situé des auteures, en tant que membres d'un groupe social relativement privilégié, est ainsi percé à jour : orienté par la position que celles-ci occupent dans les rapports sociaux, ce discours ne peut prétendre représenter toutes les femmes. Comme l'observe Angela Davis au sujet du mouvement pour le contrôle des naissances aux États-Unis :

les féministes considéraient de plus en plus le contrôle des naissances comme un moyen d'accéder à une carrière professionnelle et à une meilleure éducation. Les pauvres ne pouvaient atteindre ces objectifs, avec ou sans contrôle des naissances.⁵⁸

Les femmes issues des classes ouvrières, qui s'attelaient plutôt à organiser leur survie économique, pouvaient donc difficilement se sentir concernées par cette rhétorique.

Ce qui m'amène à aborder le rapport dynamique entre l'émancipation des unes et celle des autres : car si des femmes occidentales privilégiées peuvent faire carrière, c'est bien parce que le travail de reproduction sociale au Nord est assuré par d'autres femmes moins privilégiées. « Dans la *global care chain*, c'est hyper manifeste », commente une responsable syndicale des travailleurs et travailleuses migrant-es avec et sans papiers, active dans la lutte contre le racisme. « C'est quand même hyper important de prendre conscience que les femmes du Nord peuvent aller travailler parce que les enfants, les malades, les parents sont gardés par des femmes du Sud... ». Les femmes pauvres du Sud constituent ainsi un vivier de main-d'œuvre bon marché dans lequel les pays dits « développés » en mal de *care* peuvent venir puiser, dans le cadre de l'internationalisation de la reproduction sociale. Celle-ci a un double coût pour les femmes concernées : « une insertion particulièrement inconfortable à la fois dans une institution familiale dégradée (délégitimée, disloquée par la migration et la facilité croissante

57. Falquet, J. (2016). Transformations néolibérales du travail des femmes : libération ou nouvelles formes d'appropriation ? in Araújo Guimaraes, N. ; Maruani, M. ; Sorj, B. (coords.), *Genre, race et classe. Travailler en France et au Brésil*. Paris : l'Harmattan (coll. Logiques sociales), p. 5.

58. Davis, A. (2018[1981]). *Femmes, race et classe*, Paris, Des femmes-An-toinette Fouque, p. 146.

à rompre les liens) et sur un marché du travail informalisé où la situation des femmes apparaît peu enviable » (Falquet 2016, *id.* p. 7).

Ainsi, quand le dossier pédagogique déplore le fait que, même si les femmes travaillent, ce sont la plupart du temps elles qui s'occupent des enfants, il ignore que les premières ne coïncident pas nécessairement avec les secondes. Il passe ainsi sous silence les femmes qui s'occupent des enfants (ou d'autres proches) des autres dans le cadre de la chaîne globale de care, soit des « femmes non occidentales [qui] finissent par occuper tous les emplois dans l'économie dite de reproduction sociale que le néolibéralisme a marchandisée et contribué à transformer en activités hautement racialisées (et féminisées) »⁵⁹. Il ne sera néanmoins pas question de l'exploitation du travail reproductif des femmes par d'autres femmes dans l'outil pédagogique, basé sur le présupposé d'une sororité mondiale déjà effective...

En plus de noircir les hommes racisés et blanchir les hommes blancs occidentaux, le dossier blanchit également les femmes blanches des classes moyenne et supérieure et, surtout, les grandes puissances blanches, qu'il s'agisse des États occidentaux ou des grandes institutions internationales. À l'hypervisibilité des violences perpétrées par des hommes du Sud, associée à l'invisibilité des violences barbares commises par des hommes blancs, s'ajoute en effet une série de dépolitisations, qui taisent les rapports de domination basés sur le capitalisme et l'impérialisme... dont profitent également certaines femmes privilégiées. C'est d'ailleurs, selon Sara Farris, l'objectif néolibéral du fémonationalisme. Les hommes migrants non occidentaux, perçus comme une menace qui pèse sur les emplois et les salaires des nationaux, sont présentés comme foncièrement sexistes ; les femmes migrantes non occidentales, quant à elles, sont considérées avant tout comme des victimes d'une culture archaïque, ayant besoin d'être sauvées. Pourquoi ? Parce que leur contribution essentielle au travail de *care*, hautement sexualisé et racialisé, rend leur présence en Occident indispensable dans un contexte de marchandisation de la reproduction sociale.

Comme expliqué dans cette section, la difficulté de se décentrer de ses privilèges trahit le point de vue situé hyper(in)visible des auteures, membres du groupe social majoritaire. Sans doute la position que celles-ci occupent dans les rapports sociaux explique-t-elle le peu d'attention accordé aux dangers de racialisier et culturaliser les violences dans un contexte fémonationaliste. Toujours est-il que cette imprudence soulève la question du caractère responsable et solidaire de l'ECMS, qui vise à former des citoyen·nes doté·es de ces qualités... « Il ne faut pas que la sensibilisation dans les écoles devienne maintenant une occasion encore pour stigmatiser les élèves d'origine africaine, c'est tout ce que je demande », réagit Béatrice Bashizi. Zaïna renchérit : « Quand tu veux sensibiliser, soit tu le fais bien, soit tu ne le fais pas. Parce que des trucs comme ça, pour les personnes racisées, ça a des conséquences directes dans leur vie... (...) On entend hein ça : « Si ça fait une mauvaise image, tant pis, il faut que le message passe. » Oui mais bon, t'es pas de l'autre côté, toi ! L'objectif de l'outil, c'est d'informer

⁵⁹ Farris, S., Rottenberg, C. (2018). Droitisation du féminisme occidental ? Dans Leroy, A. (coord.), *De l'usage du genre. Points de vue du Sud*, coll. Alternatives Sud, vol. 25, Centre Tri-continentale, Paris, Syllepse, p. 121.

et de sensibiliser les gens ici... Est-ce qu'il n'y a pas une manière plus créative, égalitaire, non raciste de le faire ? (...) On sensibilise ici, mais pour quoi faire ? Pour moi, solidarité, c'est aussi un mot à bien définir, parce que penser que c'est pire ailleurs, « je suis triste pour toi », est-ce que c'est ça être solidaire ? Ou est-ce que c'est se dire « Ici, nous vivons les mêmes choses » ? Alors, oui, il y a des contextes où c'est pire, mais dans ce type d'outil, ce n'est pas ça qu'on dit... C'est clair que c'est pas la guerre ici, mais quand tu vois les chiffres des violences faites aux femmes, c'est quand même problématique, chacun à son niveau. C'est une solidarité qui reste complètement inégale, parce que tu restes dans la croyance que « chez nous, c'est quand même mieux, et vous, franchement, oh je vous plains ». Ça, c'est pas être solidaire, pour moi. »

CONCLUSION

La position universelle des dominant-es les dispense de questionner les travers de leurs groupes d'appartenance avec autant d'emphase que ceux des Autres. L'hyper(in)visibilité du point de vue situé des auteures de l'outil analysé, en tant que membres du groupe social majoritaire, se traduit par un contraste entre la politique de non-représentation des violences commises par des hommes blancs – en particulier les violences intrafamiliales – et la survisibilité de celles commises par des hommes racisés. Cette racialisation des violences s'accompagne de leur culturalisation : seules les formes revêtues par la violence des hommes non occidentaux sont conçues comme culturelles et réifiées, déterminisme culturel qui tend à essentialiser les Autres comme « plus patriarcaux » que les Uns. Mais le dossier pédagogique ne fait pas que noircir les hommes racisés et blanchir les hommes blancs : en passant sous silence les rapports de domination Nord-Sud, pourtant intenses quand il s'agit de contrôler la fertilité des femmes du Sud, il blanchit également les grandes puissances occidentales. À la survisibilité des violences interpersonnelles du « Sud » répond ainsi l'invisibilité partielle des violences interpersonnelles au « Nord », et l'invisibilité totale des droits sexuels et reproductifs en tant qu'enjeu de pouvoir dans une société capitaliste basée sur l'exploitation du corps des femmes, *a fortiori* racialisés.

Autre conséquence de la posture universelle des majoritaires, cette exploitation est tue elle aussi. Le privilège des dominant-es de se prendre pour référent-es aboutit dans le dossier pédagogique à une rhétorique de l'émancipation par le travail : l'accès à la contraception permettrait « aux femmes » de faire carrière et de s'émanciper des rôles reproductifs. Cette généralisation de l'expérience de femmes privilégiées échoue à rendre compte de l'exploitation de femmes situées moins favorablement dans les rapports sociaux, notamment via la chaîne mondiale de *care*. Les tensions entre l'émancipation des unes et celles des autres sont invisibilisées au profit d'un postulat implicite et mensonger de sororité mondiale qui blanchit les femmes blanches des classes moyenne et supérieure.

Si une approche intersectionnelle traverse l'ensemble du dossier pédagogique, elle se caractérise par une dépolitisation flagrante : alors même que ce paradigme visait, à l'origine, à contester la posture universelle du sujet dominant, à mettre en lumière l'imbrication et la perpétuation des systèmes d'oppression et à redonner une voix aux femmes minorisées, son pouvoir subversif est ici neutralisé. Bien que le dossier survisibilise les femmes du Sud, il les cantonne à l'énoncé, ce qui pose la question de l'instrumentalisation de leurs récits dramatiques au profit de l'argumentaire féministe majoritaire. Le manque d'attention prêté au contexte de réception fémonationaliste soulève une autre question sensible : si l'ECMS entend former des citoyen·nes responsables, est-elle toujours elle-même responsable vis-à-vis des femmes dont elle se prétend solidaire ?

Cette étude consiste en une déconstruction à partir d'un cas spécifique de sensibilisation au genre dans le secteur des ONG ; un travail d'analyse ultérieur, visant à questionner la pertinence de la grille d'analyse élaborée pour évaluer les productions d'autres ONG, situées différemment sur l'échiquier politico-idéologique, serait nécessaire. Par ailleurs, ce travail de déconstruction devrait idéalement donner lieu, à présent, à un travail de reconstruction collective, entre des femmes issues des minorités et le secteur de l'ECMS, où elles sont peu représentées. Une reconstruction susceptible de rendre aux concepts de genre et d'intersectionnalité, que l'institutionnalisation a pu édulcorer, leur force politique. En voici ci-dessous une ébauche, pour ouvrir le débat.

Quelques pistes pour intégrer le genre en ECMS... sans alimenter les discours racistes

L'étude des écueils dans lesquels l'ECMS peut éventuellement tomber, si elle n'y prend pas garde, lorsqu'elle sensibilise aux inégalités femmes-hommes dans le monde révèle quelques points d'attention à garder à l'esprit.

Au niveau du contenu

Il s'agit d'éviter les traitements différenciés de la violation des droits des femmes dans les pays occidentaux et non occidentaux, c'est-à-dire :

- être attentif ou attentive à ce que le choix du contenu (en particulier la survisibilité des violences des Autres), le style et les photographies utilisées ne barbarisent pas « les hommes du Sud » tout en innocentant (au moins partiellement) « les hommes blancs occidentaux » ;
- donner sa juste place à la culture dans l'analyse : on ne peut considérer celle-ci comme la source des violences. Le triple enjeu consiste à :

- contextualiser : par exemple, les violences genrées les plus abjectes ont le plus souvent lieu en contexte de guerre, et la culture n'a pas grand-chose à voir là-dedans...
- comprendre que la culture n'est jamais figée (ni celle des Uns, ni celle des Autres) mais en construction constante, et prendre en compte le rôle des femmes comme agents culturels ;
- repolitiser la culture : souvent interprétée comme l'indice de cultures archaïques, l'expression d'une réticence à l'égalité des sexes dans les pays dits « du Sud » peut en réalité revêtir le sens d'une opposition au néocolonialisme⁶⁰.

Au niveau de la méthodologie

- redonner à l'intersectionnalité son bagage épistémique :
 - adopter une approche intersectionnelle implique de prendre conscience des limites de son point de vue situé et du danger de généraliser à partir de son expérience au nom de toutes les femmes (comme l'illustre ici le traitement de l'émancipation par le travail dans le dossier pédagogique analysé) ;
 - effectuer une analyse à plusieurs niveaux : en se limitant aux relations interpersonnelles, on risque davantage d'essentialiser « les hommes du Sud » comme violents. Dézoomer et mettre en lumière la façon dont les violences genrées s'articulent, à un niveau plus macro, à d'autres formes d'oppression (le capitalisme, le racisme...) permet de comprendre un système qui fait que les violences se perpétuent et se reproduisent... Un préalable à des actions militantes efficaces, en somme, et qui embrasse conjointement tous les types d'inégalités ;
 - au lieu de parler pour les femmes racisées à la place des femmes racisées, il s'agit de créer des coalitions avec les premières concernées, d'être à l'écoute de leurs priorités et de co-construire le processus (et non les ajouter, par souci d'inclusion, à un projet déjà défini par d'autres). À méditer : le manque de « diversité » dans le secteur ONG est souvent critiqué par les collectifs de femmes racisées. Peut-être qu'un premier pas, qui consisterait à remettre en question un entre-soi qui n'est pas étranger au privilège blanc, faciliterait ce type de coalitions...

⁶⁰. Pour plus d'informations, voir à ce sujet l'analyse de la Fucid « Genre : la solidarité internationale est pavée de bonnes intentions ».